



Séance du 10 février 2011

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents :

RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent (questions 1, 2, 6 à 19), DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, THIERRY Pascal, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à François FEINDEL pour les questions 3, 4, 5 et 20 à 30), DESMONTIER Solange (pouvoir à Jackie GOUJAT), YVON Marie-Ange (pouvoir à Patricia TUERO), SABATE Elianne (pouvoir à Colette RABEY), MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à Pascal THIERRY)

Absent excusé : TREGOAT Yvon

- soit pour les questions 3, 4, 5 et de 20 à 30 : 27 présents, 5 absents représentés, 1 absent excusé, 32 votants.

- soit pour les questions 1, 2 et 6 à 19: 28 présents, 6 absents représentés, 1 absent excusé, 32 votants.

RABEY Colette, secrétaire de séance.

M. RIESTER : je voudrais vous soumettre l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire, dans le cadre des questions diverses, c'est une demande d'adhésion au nouveau dispositif d'enregistrement des demandes de logement locatif social (dit numéro unique). Etant donné les délais qui sont les nôtres pour valider ou pas cette demande d'adhésion, il faut absolument le passer à ce Conseil Municipal. C'est pour cela que je vous propose de rajouter cette question à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un y voit un problème ?

M. le Maire soumet au vote l'ajout de cette délibération dans le cadre des questions diverses.

Le Conseil Municipal,

Par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

Accepte l'inscription à l'ordre du jour en questions diverses n° 30 la question suivante :

DEMANDE D'ADHESION AU NOUVEAU DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (DIT NUMERO UNIQUE)

Délinquance de proximité

M. RIESTER : Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je voulais vous dire que demain dans la presse locale, le Commandant de Police fera un point sur le résultat de la délinquance sur Coulommiers. Globalement, entre 2009 et 2010 et c'était déjà le cas entre 2008 et 2009, la délinquance a baissé sur Coulommiers et notamment, ce qui est important, la délinquance de proximité. Elle a baissé de 7,22 % entre 2009 et 2010.

Je tiens évidemment à féliciter les forces de police pour ces résultats, la Police municipale et toutes ses équipes. Je tiens aussi à remercier toutes celles et ceux qui participent aux travaux du CLSPD qui fonctionne très bien. Je souhaite que dans un prochain Conseil Municipal, on puisse faire un point d'étape sur les travaux qui sont menés au sein du CLSPD. Nous sommes toujours très mobilisés sur la sécurité des Coulommiens. C'est la raison pour laquelle Pascal et Jackie Goujat nous parleront tout à l'heure de compléter le dispositif d'outils mis à disposition des forces de police avec la vidéo-protection pour permettre de mieux lutter contre la délinquance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2011

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques. Moi j'en ai une.

Je vais vous signaler quelque chose. Page 19, page 20 dans notre booklet, suite à une question de Madame CANALE, ici présente, lors du dernier Conseil Municipal, qui s'interrogeait sur l'utilisation ou les divers organismes ou associations qui occupaient les locaux d'Abel Leblanc, j'ai été très précis pour dire que dans les locaux de l'Hôpital Abel Leblanc, il y avait un certain nombre de soins qui étaient réalisés, notamment les soins de suite et j'ai été interpellé par Mme CANALE sur le fait de dire est-ce que sur la maison pluridisciplinaire de santé, il ne serait pas opportun de réfléchir à l'implantation de cette maison au sein des locaux Abel Leblanc (hôpital du bas).

J'ai répondu d'une façon très précise en expliquant : « *Concernant la maison pluridisciplinaire de santé, rien n'est validé définitivement, tout est réfléchi, l'implantation à cet endroit là, sur ce terrain, mais aussi (donc le terrain en question qui est à l'entrée de Pontmoulin face au Cimetière) une implantation dans l'ancien hôpital Abel Leblanc, une implantation ailleurs, en fonction des possibilités, des budgets. Nous travaillons avec les financeurs, nous travaillons avec les médecins, nous travaillons avec toutes celles et ceux qui sont les acteurs de ce dossier, mais pour l'instant, rien n'est finalisé. Donc, cela peut très bien (cette maison pluridisciplinaire de santé), finalement s'installer dans l'hôpital Abel Leblanc, s'il s'avère que cela peut-être une opération plus rapide économiquement plus intéressante pour tous.* »

Quel ne fut pas mon étonnement quand j'ai vu dans le Pays Briard du 8 février que M. Pascal THIERRY prenait la plume pour s'étonner que la maison pluridisciplinaire de santé s'installe sur ce terrain là en disant que c'était étonnant, que ce n'était pas le bon endroit et qu'il eut fallu plutôt réfléchir à une implantation en centre ville.

Alors, M. THIERRY, soit vous n'écoutez pas lors des conseils municipaux, soit vous ne relisez pas les comptes rendus et procès verbaux des conseils municipaux, soit vous avez la mémoire courte. Mais en tous cas, il y a un problème. Parce que si vous posez des questions, vous et les personnes de votre groupe pendant les Conseils municipaux

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

que je vous apporte une réponse précise, qui figure dans le procès verbal du Conseil municipal et que vous faites des papiers, sans avoir l'honnêteté intellectuelle de mentionner la totalité des réponses que je vous formule, cela ne sert à rien de poser des questions, cela ne sert à rien que je vous réponde.

Donc, on va le préciser évidemment dans le Pays Briard, mais franchement, quel est ce type de fonctionnement de l'opposition où vous posez des questions. J'essaye de vous répondre le plus précisément possible, avec l'état d'esprit le plus constructif possible, en étant le plus transparent possible et que vous communiquez dans la presse en oubliant les éléments essentiels de la réponse et en polémiquant même, sur la réponse que je vous ai formulée. Donc, je voulais quand même le préciser en introduction, relire précisément ensemble le procès verbal du dernier Conseil Municipal et m'étonner avec le Conseil Municipal de votre papier, de votre plume dans le Pays Briard du 8 février.

M. THIERRY : M. le Maire, nous étions un certain nombre, il y avait du public, lors du dernier Conseil. Il a bien été question de maison de la santé devant le cimetière dans cette maison. Autre chose, vous citez un article qui est publié à une certaine date, les comptes rendus du Conseil Municipal, nous les avons combien de jours avant les Conseil, Monsieur ? Vous me dites que je devais relire ce qui... Moi je maintiens de toutes façon que vous avez parlé d'une hypothèse de maison pluridisciplinaire de maison de la santé devant le cimetière.

M. RIESTER : C'est vrai.

M. THIERRY : ... Les dossiers de conseil nous parviennent 5 jours avant ce conseil.

M. RIESTER : Mais Monsieur, vous étiez au Conseil, vous assistiez au Conseil.

M. THIERRY : Tout à fait.

M. RIESTER : Et bien, j'ai précisément dit pendant le conseil qu'il y avait effectivement la réflexion sur ce terrain là mais qu'il y avait une réflexion sur les locaux de l'ancien hôpital Abel Leblanc. C'est en plus une réponse à une question de Mme CANALE à qui j'ai précisé exactement ce que je viens de vous dire et j'ai même dit que cela pouvait être aussi ailleurs, que ça pouvait être dans les locaux de l'Hôpital Abel Leblanc, où ailleurs, à un endroit qui soit le plus adapté et qui permette que cette maison pluridisciplinaire puisse se réaliser.

Voilà, simplement, je fais remarquer qu'entre la réponse que je vous ai formulée et la façon dont vous présentez les choses dans cette plume, il y a une différence qui me paraît préjudiciable au bon fonctionnement démocratique et aux bonnes relations qu'on peut avoir entre opposition et majorité. Il eut fallu peut être que dans ce texte vous précisiez que, effectivement, j'avais évoqué la possibilité que cela puisse s'installer en centre ville. Or, vous nous dites mais peut être qu'il faudrait plutôt que cela s'installe en centre ville. Or, c'est aussi une des réflexions que nous avons. Je l'avais précisé lors de ce Conseil Municipal.

M. THIERRY : Et bien moi, je me félicite de cet article qui, peut-être peut faire évoluer votre réflexion pour ne pas installer la maison de santé devant le cimetière.

M. RIESTER : Très bien, maintenant que cette précision est faite, est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur le procès verbal du dernier Conseil Municipal ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Le procès verbal de la séance du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

1 - MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES EFFECTUEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS

M. AUBRY : En fait, c'est une modification d'article qui a déjà été votée à la Communauté de communes qui nous est nécessaire pour pouvoir passer des études pour d'autres communes qui ne font pas partie éventuellement de cette communauté de Communes. C'est ce qui se passe par exemple dans le cadre de l'étude qui est faite pour l'accessibilité, puisqu'elle couvre un territoire d'une trentaine de communes. Ceci permettra de faciliter les demandes de subventions auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat CLAIR.

On vous propose d'ajouter l'article suivant :

"Article 6 : prestations de services : la Communauté de Communes peut exercer, dans la limite de ses compétences, à titre accessoire, pour le compte d'une ou plusieurs communes autres que ses communes membres, toutes études, missions ou gestion de service".

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : C'est une remarque. Nous ne sommes absolument pas opposés à la proposition d'article, cela fait partie de la solidarité entre communes et nous y sommes favorables. En revanche, nous nous abstenons sur la question puisque nous ne sommes pas représentés dans les instances intercommunales.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Accepte les termes de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers en ajoutant l'article suivant : "Article 6 : prestations de services : la Communauté de Communes peut exercer, dans la limite de ses compétences, à titre accessoire, pour le compte d'une ou plusieurs communes autres que ses communes membres, toutes études, missions ou gestion de service".

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

2 - ACQUISITION DE TERRAINS A MONSIEUR DAIX

M. AUBRY : Dans le cadre de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme, nous avons mentionné, des emplacements réservés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Là nous avons l'opportunité, suite à la vente des anciens établissements Brodard, de pouvoir acquérir ces terrains qui sont mentionnés dans le cadre des emplacements réservés au PLU.

Parmi eux, figure un emplacement réservé pour extension du parc des Capucins. Ayant l'opportunité d'acquérir 3 parcelles de terrains situées sur une partie de l'emplacement réservé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à acheter ces parcelles cadastrées AT 27 et AT 92 respectivement d'une surface de 679 m² et 1358m² et d'acheter pour partie la parcelle de terrain cadastrée AT 87 d'une surface approximative de 2262m² au prix total de 126 000 €ttc.

M. THIERRY : Je voudrais dire que nous sommes favorables au fait d'acquérir ces terrains, mais s'il s'agit bien d'agrandir le Parc des Capucins dans le cadre d'une promenade. Entendons nous bien. Il ne s'agit pas de les acquérir pour à terme en faire autre chose. C'est-à-dire que nous sommes favorables parce que nous allons agrandir le Parc des Capucins dans un but d'agrandir la promenade.

M. AUBRY : C'est exactement ce qui est mentionné dans le cadre du PLU. Pour chaque emplacement réservé, on doit motiver justement ces emplacements réservés. Dans le cas présent c'est pour prolonger la promenade du Parc des Capucins, ce sera paysagé etc.

M. THIERRY : On est contents de vous l'entendre dire. Pour le prix, ajustez quand même le prix en fonction de la surface parce que là on parle d'un prix de 126 000 € c'est une surface approximative, mais quand vous aurez la surface réelle ajustez le prix.

M. AUBRY : Ce prix ce n'est pas nous qui l'avons établi. Cela résulte de l'évaluation des Domaines et d'une négociation que l'on a eu avec le futur propriétaire. Effectivement ça sera ajusté en fonction du découpage parcellaire pour lui laisser une partie de la parcelle AT 87.

M. THIERRY : La délibération peut le mentionner en disant que c'est un prix qui n'est pas définitif mais qui sera ajusté...

M. AUBRY : ...ajusté en fonction du découpage.

M. THIERRY : Tout à fait.

M. RIESTER : Si vous voulez.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Achète les parcelles de terrains cadastrées AT 27 et AT 92 respectivement d'une surface de 679 m² et 1358m² et d'acheter pour partie la parcelle de terrain cadastrée AT 87 d'une surface approximative de 2262m² (voir plan ci-joint) au prix total de 126 000 €TTC (soit 29,31 €le m²).

- Dit que la surface et le prix définitifs seront déterminés précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division ;

- Autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Fait et délibéré, à l'unanimité,

M. DAUNA quitte momentanément la séance (pouvoir à M. FEINDEL)

3 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Dans le cadre de la municipalisation de l'Office de Tourisme en régie dotée de la seule autonomie financière, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2010 de la régie. A noter que le compte administratif a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Exploitation.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2010 :

en dépenses à la somme de 107 138.34 euros
en recettes à la somme de 115 558.5 euros

soit un excédent de 8420.16 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2011.

Les dépenses sont constituées

Des charges à caractère général pour 27 296.28 euros avec notamment :

- 10 273.42 euros correspondent aux achats (tasses, porte clés, crayons)
- 5 134.8 euros correspondent aux services extérieurs (location de stands, achat de brochures et catalogues pour le public), la location à l'OPH du local Office de Tourisme.
- 10 238.09 euros correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre du marché de Noël et de la saint Fiacre

- 273.5 euros de frais de transport dans le cadre de l'organisation de la randonnée gourmande

105.61 euros pour la plus belle lettre à maman

Des charges de personnel pour 79 842.06 euros correspondent aux autres services extérieurs liés à la rémunération des agents de l'Office de Tourisme et du personnel employé dans le cadre des promenades en barques).

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 6 108.5 euros

- les dotations et participations pour 101 805.34

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

euros correspondant à :

la participation de la ville pour 100 855.34 euros

la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 7 644.66 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le compte administratif de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2010 une dépense équivalente à la somme de 107 138.34 euros soit cent sept mille cent trente huit euros et trente quatre centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 115 558.5 euros soit cent quinze mille cinq cent cinquante huit euros et cinquante centimes,

Le tout dégageant un excédent de 8 420.16 euros soit huit mille quatre cent vingt euros et seize centimes

Affecte cet excédent de 8 420.16 euros dégagé au titre de 2010 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2011.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY , SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

4 - INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL- REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Comme chaque année, on vous présente l'indemnité allouées au trésorier principal pour les travaux qu'elle mène dans le cadre des opérations budgétaires.

Elles s'élèvent à 149.84 €net pour l'année 2010 et 30.49€pour l'indemnité de budget.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder annuellement à Madame Marylène HENault, trésorier principal de Coulommiers, les indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

5 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'Office de Tourisme de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le budget de la régie précédemment approuvé par le Conseil d'Exploitation.

La régie sert à financer le fonctionnement de l'Office de Tourisme et les actions de développement touristique.

Le budget 2011 de la régie de l'Office de Tourisme est arrêté à la somme de 116 700 euros (en diminution de 3% par rapport à l'année 2010) et la participation de la ville à 98 329.84 euros (en diminution de 3%). La diminution du budget s'explique par le non rachat cette année d'objets publicitaires.

Les dépenses équivalentes à 116 700 euros sont constituées :

des charges à caractère général pour 28 600 euros
des charges de personnel pour 88 100 euros (office de tourisme, promenade en barques)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 9 000 euros

- les dotations et subventions pour 99 279.84 euros correspondant à :

la participation de la ville pour 98 329.84 euros
la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 8 420.16 euros.

M. THIERRY : Les objets de promotion : on n'achète pas cette année parce qu'on a un stock ?

Mme MAASSEN : Sans constituer des stocks pharaoniques, plus vous achetez si on achète 1 000 pièces, on a un meilleur prix que pour 500 pièces. Il y en a à l'office de Tourisme. Comme on a acheté au Musée une belle banque d'accueil qui inclut des vitrines, on en a aussi mis un petit peu au Musée, cela permet aussi aux agents du Musée de vendre aussi. Ca s'écoule tout doucement.

M. THIERRY : Comme je dis souvent des choses désagréables aux oreilles de M. RIESTER, là je voulais dire que je trouve ces objets de communication intéressants et je pense que c'est bien que des touristes puissent garder un souvenir de Coulommiers.

Mme MAASSEN : Je vous remercie.

M. RIESTER : Merci M. THIERRY.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Adopte le budget 2011 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 116 700 euros soit cent seize mille sept cent euros

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2010 prévisionnel arrêté à la somme de 8 420.16 euros (huit mille quatre vingt euros et seize centimes)

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 98 329.84 euros soit quatre vingt dix huit mille trois cent vingt neuf euros et quatre vingt quatre centimes.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

M. DAUNA réintègre la séance.

6 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le service culturel de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'année 2010. A noter qu'il a été approuvé par le Conseil d'Exploitation.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2010 :

en dépenses à la somme de 266 577.91 euros
en recettes à la somme de 494 088.14 euros.

soit un excédent de 227 510.23 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie du service culturel pour son fonctionnement sur 2011.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 263 399.12 euros dont 229 161.64 euros correspondant à l'organisation de spectacles,
- des charges de personnel pour 3 178.79 euros (rémunération de personnes aidant le service culturel pour placer)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 182 244.6 euros

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- les dotations et participations pour 147 070 euros correspondant à :
- 47 070 euros de participation du Conseil Général au financement de la saison et de la compagnie en résidence
- la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 164 773.54 euros.

Mme CANALE : Une question à Mme MAASSEN par rapport à la Commission Culture à laquelle j'ai assistée l'autre jour, M. RIESTER. Ce n'est pas la première rassurez-vous. En revanche, M. TREGOAT n'est pas là ce soir. Je voulais juste savoir, Mme MAASSEN si la Compagnie en résidence avait été choisie.

Mme MAASSEN : Oui. Je vais peut être faire un petit débriefing aux autres membres parce que tout le monde ne participe pas à la Commission des affaires culturelles. Il est vrai que je vous informe de tous les grands projets qui vont couvrir l'année et notamment la Compagnie en résidence. Comme vous le savez, La Compagnie en résidence du Théâtre obligatoire avec Philippe BERLING est partie, qui était autour de l'art dramatique. Là, on a axé notre cahier des charges autour des arts de la Rue dans le but de quitter le théâtre, bien qu'on voyait Philippe BERLING avec son rhinocéros au détour des rues de Coulommiers. Il participait à pas mal d'événements, notamment avec la jeunesse, où la fête des voisins et autres. Là, c'est la Compagnie des Souffleurs. On a passé une journée avec les institutions. Il y avait Mme PICARD, la Conseillère Générale, il y avait la DRAC. On a auditionné trois compagnies qui étaient différentes. Il y en a une contemporaine, il y en a une qui a zappé le rendez-vous et la dernière étaient des commandos poétiques, la Compagnie des Souffleurs. C'est cette compagnie qui a été retenue. Ils sont actuellement une quarantaine. Ils sont actuellement en résidence à Aubervilliers. Ils sont munis de rossignols et ils vont venir vous conter au-delà des rues. Ils sont même aussi capables d'investir des cars. Ils nous réservent pas mal de surprises pour nous conter des poèmes. Ils parlent 12 langues différentes, c'est extrêmement métissé, ça sera extrêmement riche pour la ville de Coulommiers et pour toute la population du Canton. On les a reçus la semaine dernière avec M. le Maire, ils nous ont réservé une surprise. Ils sont venus en commando poétique nous souffler quelques vers.

M. RIESTER : En sachant qu'il y a eu des auditions. Ensuite, on s'est rencontrés et pour décider ensemble et faire le choix de cette compagnie en résidence et j'ai décidé, avec Véronique MAASSEN et les services culturels de la ville de choisir cette troupe qui est vraiment très originale. J'ai trouvé que l'approche du leader de cette compagnie va apporter beaucoup aux Columériens la volonté de délivrer les textes, les beaux textes de notre langue et d'autres langues, mais enfin surtout de la langue française qui sont parfois un peu trop enfermés dans les livres, pas suffisamment offerts à nos compatriotes, notamment aux résidents de Coulommiers. Ils le font d'une manière non seulement originale, mais aussi poétique et je crois que ça va séduire un grand nombre de nos concitoyens. On ne vous en dit pas plus parce que le principe c'est d'être un peu surpris par leur arrivée. C'est vraiment des commandos poétiques. Ce ne sont pas que des poèmes, ce sont des textes de la littérature en général, plutôt des poèmes, mais pas seulement. Vous verrez ça va agrémenter certains de nos évènements, certains des moments de la vie des Columériens un peu partout dans les quartiers, à chaque moment de l'année et je crois que l'on a choisi une compagnie qui va nous marquer.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN : Une bonne partie de la troupe s'absente là parce qu'ils avaient pris des engagements au Japon. Mais je vous invite à venir les découvrir un peu en avant première à l'occasion de la nuit de la poésie à la bibliothèque le 18 mars.

M. RIESTER : Venez nombreux ça va vraiment valoir le coup, cette nuit de la poésie. C'était déjà de très belles opérations les années précédentes, là cette année ce sera vraiment chiadé et j'invite vraiment tous les conseillers municipaux à venir à cette nuit de la poésie. En plus, vous aurez l'occasion de découvrir les souffleurs de Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le compte administratif de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2010 une dépense équivalente à la somme de 266 577,91 euros soit deux cent soixante six mille cinq cent soixante dix sept euros et quatre vingt onze centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 494 088,14 euros soit quatre cent quatre vingt quatorze mille quatre vingt huit euros et quatorze centimes.

Le tout dégageant un résultat de 227 510,23 euros soit deux cent vingt sept mille cinq cent dix euros et vingt trois centimes.

Affecte cet excédent de 227 510,23 euros dégagé au titre de 2010 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2011.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY , SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

7 - INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL- REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Tout comme pour la régie de l'Office de tourisme, il s'agit de prendre une délibération pour l'indemnité perçue par le Trésorier Principal.

Elles s'élèvent à 267.78 €net pour l'année 2010 et 30.49 €pour l'indemnité de budget.

M. THIERRY : Cette indemnité est versée au titre de l'ensemble du personnel de la Trésorerie ou simplement au Trésorier ?

Mme MAASSEN : Elle est versée au Trésorier.

M. FOURNIER : Parce que le Trésorier s'engage sur ses deniers personnels et c'est une façon de constituer une garantie. Lorsqu'il certifie nos comptes, en quelque sorte, il s'engage sur ses deniers personnels.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER de ce complément d'information.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder annuellement à Madame Marylène HENAULT, trésorier principal de Coulommiers, les indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

8 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour service culturel de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le budget de la régie du service culturel précédemment approuvé par le Conseil d'Exploitation et présenté en commission des Affaires Culturelles.

La régie sert à financer la programmation de la saison culturelle.

Le budget 2011 de la régie du service culturel est arrêté à la somme de 445 410.23 euros et la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 437 010.23 euros dont 368 873.23 euros correspondent à l'organisation de spectacles.
- des charges de personnel pour 7000 euros
- des charges exceptionnelles 1400 €

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets et la cotisation des élèves pour environ 79 400 euros
- les dotations et subventions pour 35 000 euros correspondant à la participation du Conseil Général au financement de la saison et la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 227 510.23 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le budget 2011 de la régie du service culturel à la somme de 445 410.23 euros soit quatre cent quarante cinq mille quatre cent dix euros et vingt trois centimes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2011 prévisionnel arrêté à la somme de 227 510.23 euros (Deux cent vingt sept mille cinq cent dix euros et vingt trois centimes).

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

9 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS-BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN : Depuis le début d'année on a créé des nouveaux horaires à la Bibliothèque pour lisser un peu plus, parce que d'une journée à l'autre c'était complètement différent, donc les gens ne s'y retrouvaient pas forcément. On a racheté aussi des nouvelles cartes avec le nouveau logo et qui faisaient apparaître les nouveaux horaires. Il s'avère qu'il n'y avait pas de tarifs pour les chômeurs et les retraités. Je trouvais intéressant que ces personnes puissent aussi accéder à la culture et puissent venir à la bibliothèque.

L'ensemble des tarifs de la bibliothèque s'établissent désormais comme suit :

Chômeurs et retraités :
2,50 € pour un columérien
5 € pour les communes extérieures

Cotisation annuelle Columériens :
Adultes : 10 €
Enfants et scolaires : 2,5€

Cotisation annuelle commune extérieure
Adultes : 15€
Enfants et scolaires : 5€

Mme CANALE : Pas de question vraiment sur les tarifs. En revanche, j'aurais une question un petit peu plus large sur l'éventuel projet d'avoir une médiathèque à Coulommiers. Je voudrais savoir si c'était dans vos projets.

Mme MAASSEN : On n'en a pas particulièrement la demande. Il y a des ordinateurs qui sont à la disposition des gens qui fréquentent la bibliothèque. On s'est renseignés. Il y a un fond de DVD et de CD à acheter. On projette oui de créer une médiathèque. De toutes façons, à l'origine cela avait été pensé, il y a au second étage tout un espace qui sera dédié à la médiathèque.

M. RIESTER : En sachant que ces questions de médiathèques sont en train d'énormément évoluer avec la numérisation d'un grand nombre d'œuvres, de livres

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

mais aussi d'archives audiovisuelles avec l'INA et d'œuvres cinématographiques et audio visuel au niveau de l'Etat avec le grand emprunt, avec « Gallica » qui est une bibliothèque virtuelle. Il y a toute cette réflexion qui est menée et je suis convaincu que dans l'avenir, il y aura des moyens via internet d'avoir accès à des portefeuilles, à des catalogues d'œuvres bien plus importants que ce qu'on achèterait dans une médiathèque. Je crois qu'il est « urgent d'attendre » pour l'instant et qu'évidemment on puisse organiser demain dans la bibliothèque des accès privilégiés à internet à ce type de catalogues d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques, littéraires et musicales. De pouvoir organiser cela de façon pertinente sur Coulommiers, cela me paraît aller dans le bon sens.

Aujourd'hui, se constituer des catalogues de DVD physiques cela me paraît dépassé. Je suis ces questions là à l'Assemblée Nationale de très près et on va vivre beaucoup de révolutions dans les deux ans qui viennent à ce niveau là, notamment grâce aux investissements des dépenses d'avenir dans le cadre du grand emprunt. On aura l'occasion d'y revenir, mais c'est sûr ça va dans le sens de l'Histoire.

M. THIERRY : Je suis très content M. le Maire, puisqu'il n'y a pas que mes articles dans le Pays Briard qui vous font évoluer donc ça c'est une bonne chose. Quand la bibliothèque a été construite, l'opposition vous avait sensibilisé au fait que ce serait peut être bien de penser tout de suite à une médiathèque. On avait reçu un non catégorique, mais là je vois que l'idée est en train de faire son chemin et je pense que c'est une bonne chose.

Sur la délibération, elle-même, bien sûr moi, je suis tout à fait favorable au fait qu'il y ait un tarif chômeur pour la bibliothèque. En revanche, je trouve que ce n'est pas très bien d'un point de vue un peu philosophique d'associer « chômeur » et « retraité ». C'est deux choses différentes. En plus, je pense que certains retraités ont des revenus parfois plus conséquents que certains salariés. Les tarifs sont ce qu'ils sont, simplement, j'aurais préféré avoir une ligne « chômeur » et une ligne « retraité », ce qui fait que lorsque les tarifs auraient été revus on pouvait se poser la question de nouveau. Voilà la remarque que je voulais faire.

M. RIESTER : Oui, on fera deux lignes si vous voulez. Mais vous savez qu'il y a aussi des gens qui bénéficient d'allocations chômage qui ont des revenus supérieurs à des salariés et à des retraités. Je veux bien qu'on essaye de couper les cheveux en quatre, mais si cela peut vous faire plaisir on fait tout pour vous faire plaisir vous savez M. THIERRY.

Deuxièmement, je reviens quand même pour remettre les choses à leur place M. THIERRY, effectivement à l'époque, nous avons considéré que c'était un budget trop important de constituer des fonds pour organiser une médiathèque et je continue de le penser. Aujourd'hui, les choses changent radicalement, avec la numérisation de ses œuvres, avec l'accès aux hauts et très hauts débits sur le territoire et donc de donner la possibilité aux membres de la bibliothèque d'avoir accès à toutes ces données, toutes ces plates-formes qui donnent la possibilité, soit de visionner, soit d'enregistrer des œuvres patrimoniales que ce soient des films cinématographiques, des films audiovisuels (documentaires, courts métrages), de la musique, des livres. Tout cela va dans le bon sens. Aujourd'hui on peut le faire à des coûts beaucoup plus raisonnables qu'hier, notamment grâce à ce qui va être mis en œuvre en terme de numérisation de biens culturels dans le cadre du grand emprunt. Voilà, je pense que c'est important de le préciser.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-Crée de nouveaux tarifs s'établissant de la manière suivante :

Chômeurs : 2,50 € pour un columérien
5 € pour les communes extérieures

Retraités : 2,50 € pour un columérien
5 € pour les communes extérieures

-Dit que les autres tarifs s'établissent comme suit :

Cotisation annuelle Columériens :

Adultes : 10 €

Enfants et scolaires : 2.5€

Cotisation annuelle commune extérieure

Adultes : 15€

Enfants et scolaires : 5€

Fait et délibéré, à l'unanimité,

10 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – REPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT

M. FRÉMONT : Le Conseil Municipal a voté en 2008 une autorisation de programme d'une durée de trois ans pour la rénovation de l'Hôtel de Ville. Le montant total des crédits votés, après plusieurs réajustements nécessités par le déroulement effectif de l'opération s'élève à 1 074 900 €TTC.

Le solde sur les crédits de paiement au 31/12/2010 est égal à 1 849,45 euros et est destiné à payer la fin de la mission de maîtrise d'œuvre qui interviendra en 2011, à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'augmenter la durée de l'opération d'un an et d'inscrire le solde des crédits non utilisés sur l'exercice 2011.

M. THIERRY : Oui, c'est peut être la dernière fois. Donc, c'est l'occasion quand même de rappeler qu'à votre place on aurait préféré aménager l'espace recevant le public plutôt que l'Hôtel de Ville en priorité. Juste une question, je voudrais savoir quel a été le coût de cet ascenseur ?

Vous communiquez beaucoup sur l'accessibilité, ce qui est très bien. Nous avons dit que nous partagions tout à fait les travaux qui vont dans le sens de l'accessibilité, mais par rapport au montant total, quel montant a été consacré à l'ascenseur ?

M. RIESTER : On vous le fera parvenir.

M. FRÉMONT : Vous voulez dire l'ascenseur et l'extension.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. THIERRY : bien sûr.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'augmenter la durée de l'opération d'un an et d'inscrire le solde des crédits de paiement sur l'exercice 2011, selon le détail suivant :
- Restes à réaliser 2010 : 1 281,83 €
- Inscription 2011 : 567,62 €

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche).

11 - CESSION DE TERRAIN A LA SCI DE L'ORGEVAL 2

M. FRÉMONT : Par courrier en date du 16 décembre 2010, l'Immobilière FREY a fait part de son souhait d'acquérir un terrain sur la zone industrielle afin d'y développer notamment des enseignes autour de l'équipement de la maison, projet qui viendra compléter et soutenir le dynamisme commercial de la commune.

La superficie à acquérir sera de 33 000 m² prise pour partie sur la parcelle cadastrée BK 138 telle qu'elle figure sur le plan joint au prix de 52 euros HT le m² représentant la somme de 1.716 000 euros HT.

Le prix de 52 €HT tient compte de la zone de remblais sur la parcelle qui nécessitera de la part de l'aménageur un surcoût dans la construction.

Pour information, la répartition se fait de la manière suivante :

- 10 911 m² à 29.73 €HT le m² correspondant à la zone de remblais
- 22 089 m² à 63 €HT le m² correspondant à la surface restante du terrain.

M. THIERRY : je voudrais savoir M. le Maire, quelle sera la destination de ce terrain. C'est-à-dire qu'est-ce qu'on va y trouver à terme ?

M. RIESTER : Ca vient d'être dit, mais je vais le redire de façon un peu plus précise. L'idée c'est de faire un projet comme celui qui a été réalisé en face Le Formule 1, avec quelques enseignes commerciales, avec un parking commun au milieu et nous travaillons avec l'aménageur, le constructeur, pour la définition des enseignes qui veulent bien venir s'installer à Coulommiers. Dans un état d'esprit, toujours le même, d'y aller progressivement dans l'arrivée de nouvelles enseignes et que ces nouvelles enseignes viennent compléter le dispositif commercial de Coulommiers pour renforcer, conforter l'attractivité commerciale de Coulommiers. Plus on aura la totalité de ce qu'attendent les habitants d'un territoire en matière d'enseignes commerciales, le tout d'une façon équilibrée en terme de montée en puissance pour ne pas déséquilibrer centre ville et enseignes déjà existantes dans Coulommiers. Plus on fidélisera les chalands, si je puis dire, en tous cas les clients des enseignes commerciales de Coulommiers, plus on rendra Coulommiers attractif et plus on rendra le choix le plus

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

pertinent possible pour les habitants de Coulommiers. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec le promoteur et que nous reviendrons vers vous pour vous dire ce que devraient être les enseignes installées sur cet ensemble.

M. THIERRY : Vous les connaissez les enseignes qui vont s'installer ?

M. RIESTER : Je ne les connais pas précisément.

M. THIERRY : J'ai écouté avec attention le petit film « Bonjour 77 » où M. FRÉMONT nous explique comment ces enseignes arrivent sur Coulommiers. Moi ce que j'ai compris c'est qu'il y a une réunion. M. FRÉMONT, Mme RAMBEAU analysent les propositions et au final c'est vous qui tranchez.

M. RIESTER : C'est quoi « Bonjour 77 »

M. THIERRY : C'est le site internet. Vous ne regardez pas le site internet de la ville de Coulommiers ? Il y a un petit film avec Bernard Frémont.

Il est précisé par plusieurs membres que c'est Télé Sud.

M. RIESTER : Je ne savais pas le nom du film.

M. THIERRY : ah, Télé Sud. Le principal c'est quand même le contenu de la diffusion.

M. RIESTER : Il y a plusieurs films. Il faut nous préciser les choses.

M. THIERRY : On nous explique comment le choix se fait. C'est-à-dire Mme RAMBEAU, M. FRÉMONT et au final M. le Maire qui dit oui ou non. Donc, je suppose qu'aujourd'hui avant de vendre le terrain, vous connaissez ces enseignes. Si vous me dites non, je ne comprendrais pas pourquoi vous vendez ce terrain.

M. RIESTER : On le vend parce qu'on est dans un projet qui nous paraît séduisant. Ecoutez, vous étiez conseiller municipal lorsque le précédent projet a été réalisé. C'est le même principe. On est obligé de faire un vote d'une délibération pour nous autoriser à signer une promesse de vente et ensuite il y a la vente définitive. Le temps qu'il y ait un permis de construire, un dépôt de CDAC, le tout précisant bien les choses en terme d'enseignes. Pour l'instant, on a quelques pistes, M. FRÉMONT l'a dit notamment sur l'équipement de la maison. Pour l'instant rien n'est définitif.

M. THIERRY : A travers ce que dit M. FRÉMONT, imaginez qu'une de ces enseignes viennent concurrencer un commerce du centre ville. Donc, là c'est vous qui dites « Non ».

M. RIESTER : Peut-être que ça concurrencera un peu le commerce de centre ville. La concurrence c'est sain. Reste qu'il faut que ce soit progressif et que ça se fasse en montée en puissance raisonnable pour ne pas casser l'équilibre et que les gens s'adaptent progressivement à cette montée en puissance. Croyez moi ce qui compte c'est qu'il n'y ait pas de fuite de clients qui aillent chercher des enseignes qu'il n'y a pas à Coulommiers. Ça a été le succès avec ce qu'on a mis en œuvre avec la zone de développement commercial qui se trouve en face le Formule 1, avec l'arrivée d'un Feu Vert. Il n'y avait pas de Feu Vert. L'arrivée d'un CASA, il n'y avait pas de CASA. L'arrivée de la Halle aux vêtements. Tout ça c'est bien, ça va dans le bon sens. Je

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

continue de penser qu'un autre projet une dizaine d'années après le premier c'est bien ça permet d'augmenter progressivement. On a eu des habitants sur Coulommiers. Je rappelle qu'il y a eu des constructions nouvelles dans la ZAC de la Talemouse, dans la ZAC du Champ du Roseau. Dans les autres communes autour, il y a eu une augmentation du nombre d'habitants et donc il y a un besoin d'avoir une offre commerciale la plus complète possible en faisant en sorte de n'être pas trop directement concurrentiel à l'équilibre qu'on a trouvé jusqu'à aujourd'hui.

M. THIERRY : Moi, j'invite quand même les Columériens à écouter M. FRÉMONT parce que quand on l'écoute, on comprend comment le choix se fait et curieusement, vous êtes en train de me dire que le choix n'est pas fait.

M. RIESTER : On ira voir M. FRÉMONT.

M. THIERRY : J'ai quand même une autre question par rapport à ce terrain M. RIESTER. La Société WIAME devait s'installer sur ce terrain. Savez-vous pourquoi la Société ne s'est pas installée ?

M. RIESTER : Parce qu'elle n'était plus intéressée. Mais ça remonte à des années M. THIERRY.

M. THIERRY : Non ce n'est pas des années, c'est 2006.

M. RIESTER : Et bien ça fait 5 ans, des années, des années.

M. THIERRY : J'ai quand même été voir le prix que vous alliez vendre ce terrain à la Société WIAME. La Société WIAME qui travaille quand même suffisamment pour la ville de Coulommiers. En 2006, le terrain, il était vendu au total à 900 000 € HT. Aujourd'hui, il se vend beaucoup plus cher. Je ne comprends pas pourquoi M. WIAME avait une affaire à faire là.

M. RIESTER : Vous êtes en train de nous reprocher quoi, de vendre les terrains plus chers, beaucoup plus chers ?

M. THIERRY : Moi, je vous reproche simplement de ne pas me dire quelles sont les enseignes qui vont venir s'installer parce que vous les connaissez.

M. RIESTER : Je vous ai dit qu'on ira voir M. FRÉMONT pour savoir comment ça se passait et vous me reposez ...Ça s'est fini. Sur WIAME, il a renoncé à s'acheter ce terrain. Il s'est développé, c'est son droit. On les vend beaucoup plus chers donc finalement la ville a bien fait de ne pas vendre ce terrain à la Société WIAME.

M. THIERRY : Je suis content que vous le vendiez plus cher et je dis à M. WIAME qu'il n'a pas su faire d'affaire.

M. RIESTER : D'abord, je crois qu'il n'a pas besoin de vos conseils. Attendez ne parlez pas tous en même temps. Merci de mettre en avant le fait que la ville veille à revaloriser les prix du foncier de la zone industrielle et de la zone d'activités.

M. THIERRY : Je pense que c'est involontaire. Puisque vous l'auriez indiqué dans la note de présentation.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Vous êtes là pour mettre en avant ce qu'on a fait de bien. Donc je vous remercie de cela. C'est très bien.

M. THEVENOT : Moi j'avais une observation et une question.

Une observation concernant les modalités de circulation autour de cette parcelle. Je souhaiterais, dans la mesure du possible à ce qu'on ne reproduise pas ce qui a été fait de l'autre côté justement en face du Formule 1 qui est une vraie catastrophe. Donc si on pouvait imposer au promoteur des modalités de circulation qui assurent une fluidité plus grande, je pense que ça serait bien pour tout le monde.

D'autre part, j'avais une question. La voie qui est grisée (au Sud) c'est une voie qui est toujours prévue ou (il me semble qu'on en avait déjà parlé) il me semble qu'elle n'est plus prévue cette voie.

M. RIESTER : Ça c'est une éventuelle emprise pour une liaison qui irait du rond point de la Nationale 34 jusqu'à la route départementale qui relie Coulommiers/Boissy. Mais, on en n'est pas du tout là et l'emprise n'est pas du tout figée.

Concernant votre première remarque, ce n'est pas lié à l'entrée sortie de cet ensemble commercial. Le problème c'est qu'il y a un carrefour entre la pénétrante de la zone industrielle qui est la Rue du Grand Morin et la rue de l'Orgeval. On a toujours dit que le problème de la circulation, c'est que ça dépend des flux que l'on constate a posteriori et pas a priori et il est évident qu'il faudra aménager d'une façon ou d'une autre le carrefour entre la rue du Grand Morin et la rue de l'Orgeval. Si ça se dégage positivement à cet endroit là, il n'y aura plus de problème d'entrée et de sortie de cet ensemble commercial.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Annule la délibération 06/153 du 26 juin 2006

- Vend un terrain d'une surface approximative de 33000 m2 prise pour partie sur la parcelle cadastrée section BK 138 (voir plan ci-joint) au prix de 52 euros HT le m2, en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 1 716 000 €HT.

- Dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division

- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maître LATRILLE, notaires à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (FISAC)-2ème tranche

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. FRÉMONT : Compte tenu de la volonté municipale de poursuivre les actions destinées à la préservation et au renforcement de l'attractivité de Coulommiers, il a été décidé de poursuivre les actions menées dans le cadre de la 1ère tranche et d'inscrire au titre de la 2ème tranche du FISAC les opérations suivantes :

- Le renouvellement de décorations de Noël
- La mise en place de mesures de protection de cheminements piétons (barrières, potelets, bandes podotactiles...)
- La mise en œuvre d'actions conduisant à améliorer la propreté (poubelles, ...)
- L'acquisition de matériel pour les manifestations
- Les études portant sur la liaison entre le quartier des Templiers et le centre ville
- Le réaménagement du parvis de l'église (sécurisation des cheminements piétons, réorganisation du stationnement, éclairage)
- Le réaménagement du quai de l'hôtel de ville et rue de la Pêcherie (création d'un ralentisseur, mise en place d'arrêts «minute», création places de livraison..)
- l'élaboration de documents de communication par l'UCIE portant sur les diverses animations commerciales
- les actions d'animations sous à la halle aux fromages
- la mise en place d'une étude pour la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

M. THIERRY : Nous allons voter pour, parce que c'est une demande de subvention et donc nous sommes pour, simplement nous n'aurions pas fait les mêmes choix. Mais est-ce que vous pourriez m'expliquer en quoi le parvis de l'église va favoriser le commerce. Je pense que Jésus n'a pas besoin de cela pour ...

M. RIESTER : Ne soyez pas blasphématoire M. THIERRY. Simplement, il faut donner à notre centre ville la meilleure attractivité possible. Plus nous serons attractifs en centre ville, plus les gens ... en terme d'esthétique, en termes de confort, de liaisons pédestres, cyclables, plus on aura des gens qui viendront acheter en centre ville parce qu'ils trouveront certes, les commerces qu'ils souhaitent y trouver, mais aussi un agrément liés à un hypercentre ou un centre ville et c'est la raison pour laquelle on va veiller à faire en sorte que tout ce qui concourt à améliorer la qualité du centre ville se fasse dans les meilleurs délais et en fait partie, l'aménagement du parvis de l'église, l'illumination de l'église contribueront à rendre davantage attractif le centre ville. Les gens qui viendront faire leurs courses pourront profiter d'un cadre particulièrement agréable.

Mme CANALE : J'ai un peu de mal, quand même M. RIESTER par rapport à votre politique commerciale. Dans les questions précédentes vous abordez justement le développement des commerces en zone industrielle, donc développer l'attractivité en zone industrielle et là vous nous dites, on voudrait développer l'attractivité du centre ville et amener à faire leurs achats en centre ville. Or, de plus en plus on voit beaucoup de commerces se retirer en zone industrielle. Quand je regarde la Place du Marché. L'autre jour, j'ai été témoin de réflexions de plusieurs personnes qui me disaient qu'il n'y avait plus rien sur la Place du Marché. Il n'y a plus de vie. Il n'y a plus que des banques et là vous ne pourrez pas dire le contraire. C'est vrai que s'il y a de l'argent à investir à Coulommiers sur le centre ville c'est peut être aussi de l'argent sur cette Place du Marché qui est complètement ... Enfin, il y a des beaux trottoirs, il y a des beaux pavés, je suis d'accord avec vous. Il y a une belle fontaine, mais la vie, il y en a plus.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Vous ne devez pas y être souvent Place du Marché parce que de la vie Place du Marché, il y en a.

Mme CANALE : Je pense que j'y suis plus souvent que vous M. RIESTER.

M. RIESTER : Moi, j'y suis très souvent et je peux vous assurer qu'il y a davantage de places pour se stationner et cela grâce au travail remarquable de la police municipale et de la police nationale pour faire respecter la zone bleue. Ça je pense que tout le monde note qu'il y a davantage de places Place du Marché et Cours Gambetta. Deuxièmement, il y a effectivement une banque de plus Place du Marché qui n'est d'ailleurs même pas Place du Marché, qui est Cours Gambetta. Je trouve que la Place du Marché vit. On a un marché qui est remarquable. Qu'il y ait peut être une brasserie ou un bar en plus Place du Marché, pourquoi pas. C'est vrai que le Capucin était un point d'attractivité fort de cette place, mais ça c'est la vie économique. Il y a des gens qui s'installent, des gens qui s'en vont. L'avenir n'est pas écrit et on essayera dans la mesure du possible de faire en sorte qu'il y ait peut être à nouveau un café, une terrasse en plus de celles qui existent déjà Place du Marché, pour renforcer le dynamisme. Mais franchement, c'est faire un peu offense à celles et ceux qui sont commerçants Place du Marché, qui ne sont pas des banques et font du business et ont la chance de voir un grand nombre de personnes se balader Place du Marché.

Quant à dire qu'il faut investir Place du Marché, alors là je peux vous ressortir tous les budgets qui ont été massivement investis Place du Marché et Cours Gambetta pour faire en sorte de requalifier cette Place parce que justement dans la politique de commerce et dans la politique urbanistique aussi, plus largement ou de préservation du patrimoine, on est convaincu qu'il faut améliorer la qualité du centre ville pour que les commerces qui existent bénéficient de cette attractivité au-delà même des enseignes.

Quant à ce que vous disiez sur le fait qu'il y avait des enseignes qui partaient du centre ville c'est complètement faux. Quand on voit CAMAIEU qui vient de s'installer en centre ville. C'est une enseigne qui se trouve dans tous les centres commerciaux de France et de Navarre, mais aussi en centre ville de Coulommiers. C'est le cas aussi de CELIO. C'est le cas de CACHE CACHE, Patrice BREAL.

Objectivement, on a la chance à Coulommiers d'avoir des commerçants sans enseignes qui font un travail remarquable, mais aussi des enseignes qui s'installent en centre ville de Coulommiers, qui sont des enseignes nationales très attractives. Enfin, je vais le répéter une énième fois, Mme CANALE et ça sera aussi utile à M. THIERRY puisque je me suis aperçu que parfois, il n'avait pas tout compris sur notre politique en matière de dynamique économique et commerciale. L'attractivité commerciale d'une commune ça passe par un ensemble d'éléments. Ça passe par un centre ville dynamique en terme commercial, par un marché dynamique par aussi une zone d'activité périphérique avec des enseignes qui permettent à celles et ceux qui habitent le territoire ou qui viennent consommer sur le bassin de vie de pouvoir trouver ce dont ils ont besoin. Pour ne pas aller sur d'autres points géographiques autour de notre bassin de vie, à Marne la Vallée, à Pontault Combault, à Claye Souilly à Meaux, à Reims pour trouver telle enseigne pour trouver ce dont ils ont besoin et donc consommer après sur place dans ces lieux là plutôt que sur Coulommiers. C'est d'ailleurs en partie la démarche qu'on a eu avec les investissements qui sont faits dans le cadre de l'intercommunalité sur le cinéma C'est avant tout un équipement culturel, un équipement pédagogique, éducatif mais c'est aussi un équipement qui permettra de capter un certain nombre de personnes, qui plutôt que d'aller voir une toile à Marne la Vallée ou à Meaux iront à Coulommiers et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

consommeront après à Coulommiers ou avant dans des bars, dans des restaurants ou faire leurs courses. Donc tout ce qui contribue à enraciner localement les gens, contribue à une dynamique commerciale et économique favorable à notre territoire. Ça contribue aussi à la qualité de vie parce que c'est quand même plus sympa d'aller faire ses courses en centre ville dans la zone d'activité que d'aller faire des kilomètres et des kilomètres pour aller trouver ce dont on a besoin en terme commercial. Donc, c'est tout ce qu'on essaye de mettre en place. C'est totalement cohérent. Une cohérence qui vous échappe manifestement mais c'est une cohérence qu'on va continuer de mettre en place jour après jour.

M. THIERRY : Je vous ai dit tout à l'heure qu'on allait voter pour cette demande de subvention, mais avec Aude CANALE, sur le sujet, on ne s'est pas concertés pour développer ce qu'elle vient de dire. Si nous sommes dans le même groupe c'est parce que l'on pense pareil. Ce soir, M. RIESTER, après le Conseil, je vous invite à prendre un verre sur la Place du Marché. Et bien si l'on trouve un bar ouvert, voire un restaurant, c'est moi qui paye, sinon vous m'invitez.

M. RIESTER : Bon allez. M. THEVENOT revenons aux choses sérieuses.

M. THEVENOT : Je propose pour répondre à M. THIERRY que les restaurateurs nous offrent, à l'image de ce qu'ils ont prévu pour les spectacles, que le soir du Conseil Municipal, ils prévoient une possibilité de manger après le spectacle.

Rire

M. RIESTER : Oui, c'est vrai que c'est un spectacle. Entre parenthèse c'est une opération qui marche très bien qui fait à la fois la satisfaction des restaurateurs et des personnes qui vont à la saison culturelle. Donc bravo à celles et ceux qui ont eu l'idée et tout ce qui concoure à la dynamique d'animation de Coulommiers va dans le bon sens. Nous habitons une ville de 14 000 habitants et on ne peut pas attendre d'une ville de 14 000 habitants qu'elle ait aussi les heures d'ouverture en termes d'animation de restaurants et de bars d'une ville comme Paris ou une grande capitale régionale. Il faut aussi être un peu sérieux sur la taille de notre ville. Maintenant, qu'il puisse y avoir quelqu'un qui s'installe sur la Place du Marché pour faire ce qui était fait précédemment par « le Capucin » très bien. On fera tout pour aider, mais ça c'est la vie économique et la vie de chacun. Objectivement, on ne peut pas tout vous savez M. THIERRY.

M. THIERRY : Mais il y a des jeunes aussi à Coulommiers. Vous êtes comme moi, vous avez quelques cheveux gris.

M. RIESTER : J'en ai plus que vous. Mais je suis encore jeune. (rires)

M. THIERRY : Les miens tombent. Simplement, M. le Maire, il y a des jeunes aussi. Il faut penser à eux, ce serait bien une animation.

M. RIESTER : On a une saison culturelle très riche. On fait en sorte d'animer au maximum Coulommiers, mais on est aussi une ville de 14 000 habitants. On ne peut pas tout faire et c'est de la compétence et de la responsabilité des investisseurs privés. A bon entendeur, salut.

Mais, mon petit doigt m'a dit qu'on aurait peut-être des bonnes surprises dans l'avenir. On verra bien.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-Clôture la 1ère tranche

- Autorise le Maire à solliciter une subvention maximum auprès de l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) au titre de la 2ème tranche

approuve le projet déclinant l'ensemble des opérations inscrites au titre du FISAC

approuve le plan de financement du projet

Fait et délibéré, à l'unanimité,

13 - INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL

M. FOURNIER : Par délibération du 13 décembre 2010, le conseil municipal a accordé au nouveau trésorier principal les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires, prévues par le décret du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, au taux maximum.

Cette délibération comportant une erreur matérielle sur le nom du trésorier, il est proposé au Conseil municipal de la rectifier.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder annuellement à Madame Marylène HENAULT, trésorier principal de Coulommiers, les indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum.

PRECISER que la présente délibération annule et remplace la délibération n°10/307 en date du 13 décembre 2010.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

M. GOUJAT : Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de COULOMMIERS a décidé de s'engager dans l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire.

Au travers de cette démarche, la Ville et ses partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique et de phénomènes délinquants touchant directement la population et sécuriser certains espaces particulièrement exposés à de tels actes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Une étude de faisabilité à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection a été réalisée.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) participant au financement de la mise en place d'un tel dispositif, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter cette subvention. A noter que la mise en place d'un tel dispositif peut être financée à hauteur de 50% ce qui pourra représenter la somme de 238.000 €

M. RIESTER : Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Nous avons la volonté de nous inscrire dans une dynamique qui est souvent reprise dans un grand nombre de communes qui est celle de l'équipement vidéo protection. Pourquoi ? Parce que les résultats sont à la clé. Dans les communes qui ont installé des dispositifs de vidéo protection, par exemple, je prends le cas de Strasbourg, ville gérée par une municipalité de Gauche, il y a une baisse de 52 % de la délinquance entre 2003 et 2007 grâce à l'utilisation de la vidéo protection. A Cannes, c'est 48 % en 6 ans, à Orléans, c'est 49 % en 7 ans. Dans de nombreuses communes, on le voit aussi à Meaux, c'est très efficace. Pourquoi se priver d'un outil efficace, alors que le Gouvernement a décidé de mettre les moyens nécessaires pour accompagner les collectivités locales dans l'utilisation de ce type d'outil. C'est dans la dynamique dans laquelle on se positionne ici à la Ville de Coulommiers. Nous aurons prochainement une réunion de concertation de présentation avec les Columériens, avec la présentation des emplacements des dispositifs etc. en précisant bien évidemment que tout le dispositif que nous mettons en place est validé par l'Etat et par la Commission Nationale Informatique et Liberté. Il y a des protocoles très précis qui doivent être respectés scrupuleusement. Il y a deux grands types de vidéo protection. Premier niveau, on enregistre les images. Quand il y a un problème, on regarde les images qui ont été enregistrées ou alors, c'est ce qui est utilisé à Meaux, on a des personnes, des policiers municipaux qui regardent en permanence ce qui se passe en direct sur des écrans de contrôle. Nous on a opté pour le premier niveau, parce que cela nous paraît plus adapté à une ville comme la nôtre. Parce que c'est aussi un budget plus raisonnable, non seulement en termes d'investissement mais surtout derrière en terme de fonctionnement. On mesurera l'efficacité du dispositif. S'il faut aller un cran supérieur on verra bien. Pour l'instant on est dans ce dispositif autour d'une quarantaine de caméras et on aura l'occasion de donner une date de réunion pour présenter tout cela à la population avant la mise en œuvre définitive. Nous avons été assistés, pour définir le dispositif, par un cabinet assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans l'aménagement et l'organisation des caméras. On a repéré un certain nombre de lieu en collaboration avec la Police Municipale et la Police Nationale. Je crois vraiment que cela aura des vertus non seulement en terme de prévention, comme l'a dit M. GOUJAT. Parce que de savoir qu'il y a des caméras qui sont dans Coulommiers, ça dissuadera un certain nombre de délinquants et notamment pour un des éléments qui est le plus sensible c'est les vols de portables, les vols de sacs à main et deuxièmement, ça permettra d'augmenter le taux d'élucidation des méfaits. Parce qu'à partir du moment où vous regardez ce qui s'est passé avec une caméra ça permet de mieux trouver des solutions aux problèmes auxquels nous avons été confrontés. Je crois vraiment que ça va dans le bon sens et nous sommes vraiment satisfaits de pouvoir s'inscrire dans cette dynamique de davantage de sécurité, davantage de sentiment de sécurité pour les Columériens.

Mme CANALE : Vous êtes ce soir un petit peu contradictoire. Parce que tout à l'heure vous m'avez dit qu'il ne fallait pas que je pense la ville de Coulommiers comme une grande ville pour ses animations culturelles ou éventuellement son attractivité du centre

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

ville. Or, là quand vous nous parlez de vidéo protection, cela ne vous cause aucun problème de comparer Coulommiers à des villes comme Strasbourg, à des villes comme Orléans, à des villes comme Meaux. Je pense, en plus vous l'avez dit en tout début de Conseil Municipal, il y a une baisse de la délinquance. Vous avez cité le chiffre de 7,2 % mais je crois même savoir que c'est peut être plus. Donc vous nous faites avaler une couleuvre en nous faisant penser qu'à Coulommiers on a besoin de vidéo protection. La somme qui va être investie à ce niveau là me semble assez excessive. Je pense qu'on n'a pas forcément besoin de ça dans une ville telle que Coulommiers 14 000 habitants.

M. RIESTER : Votre avis, ce n'est pas le nôtre. La sécurité est prioritaire et donc nous devons continuer d'investir pour faciliter la résolution d'un certain nombre de délits et de méfaits et pour sécuriser nos concitoyens. Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse de la délinquance, qu'il n'y a plus de délinquance. Nous devons tendre vers le moins de délinquance possible. Pour ça il y a un outil qui a montré son efficacité dans des petites ou des grandes villes. Ce n'est pas une question de taille de ville, c'est une question de délinquance et c'est une question d'efficacité de l'outil. Cet outil est efficace et il n'y a pas de raison qu'on en prive les Columériens. Surtout qu'on peut voir que c'est un outil qui est subventionné fortement par l'Etat et qui ne devrait pas, il me semble faire des clivages entre vous et nous. Il y a de nombreuses communes gérées par la Gauche qui ont installé la vidéo protection et qui en sont très satisfaites. Je pense à Evry. Je pense à Dijon. Je pense à un certain nombre de communes de la taille de Coulommiers qui sont gérées par la Gauche et qui vont aussi totalement vers cette recherche d'installation de vidéo protection. Je remarque c'est vrai qu'il y en a un certain nombre qui ne sont pas équipées. Mais ça c'est un choix. Nous on fait le choix à Coulommiers de donner à la Police Municipale et à la Police Nationale cet outil qui va vraiment dans le sens de davantage de sécurité pour un territoire.

M. THEVENOT : Je voulais juste préciser qu'au-delà de chiffres bruts de la délinquance, ce dispositif a aussi pour objectif d'améliorer le taux d'élucidations. Indépendamment du fait de baisser la délinquance, ça augmentera le taux d'élucidations et lui je ne sais pas exactement à combien il se situe.

M. RIESTER : Tout à fait, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ça concourt aussi au taux d'élucidation des délits et des crimes et ça va totalement dans le bon sens.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, c'est vrai que quand ça vous arrange, vous nous dites que Coulommiers est une petite ville puis après vous allez chercher des illustrations dans des villes plus importantes, mais ça dépend du sujet, quand ça vous arrange effectivement, c'est de la communication.

M. RIESTER : C'est quand la comparaison est pertinente.

M. THIERRY : Simplement, M. le Maire, tout à l'heure en introduction, vous avez parlé d'une baisse de la délinquance de 7,2 %. Moi, j'ai lu le flash info du Pays Briard, alors à moins que le journal soit mal informé, mais le journal rapporte les propos du Commandant MULLER de la police nationale qui parle d'une baisse de la délinquance de 17 %.

M. RIESTER : On parle de la délinquance de proximité qui n'est pas la délinquance générale. Vous voyez c'est formidable vous allez encore davantage dans notre sens. Vous renforcez le poids de ce que j'ai dit. Il y a une baisse plus importante de la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

délinquance générale, mais il y a ce qui touche et ce qui est plus important à nos yeux, la délinquance de proximité, c'est-à-dire les vols à la tire, c'est-à-dire les cambriolages, c'est-à-dire un certain nombre de crimes et délits qui touchent davantage la population. La délinquance générale prend en compte un certain nombre de faits qui touchent moins directement nos concitoyens. Vous avez raison de préciser que la délinquance générale baisse encore davantage que la délinquance de proximité grâce au travail de la police municipale, de la police nationale, de la volonté de la Mairie avec la mise en place du CLSPD de faire en sorte que la délinquance baisse à Coulommiers. Je pense avec cet investissement aller encore plus loin avec un outil efficace.

M. THIERRY : Si la délinquance baisse tant mieux. Je ne suis pas bien sûr qu'il faille équiper la ville de vidéo caméras. Que des communes de Gauche aient eu recours à ce dispositif, certainement que cela se justifie à Evry, on connaît Evry.

M. RIESTER : C'est vrai qu'il y a beaucoup de débats à Gauche sur cette question là, mais ça c'est votre problème.

M. THIERRY : Mais à Coulommiers, quand même M. le Maire. Ce soir lorsqu'on ira prendre le pot vous verrez. On pourra se promener, même dans la rue Ménager. Les petites rues sont sûres à Coulommiers.

M. RIESTER : je suis désolé, mais il y a encore trop de délinquance. Il y a encore trop de crimes et délits à Coulommiers et donc on va continuer d'investir pour la sécurité de nos concitoyens. Vous ne partagez pas cette volonté et ce choix politique d'agir pour la sécurité de nos concitoyens, c'est votre choix ce n'est pas le nôtre.

M. THIERRY : Moi, je vais vous recommander de relire Victor Hugo M. le Maire. Parce qu'à l'époque, il encourageait le pouvoir à instruire, à investir dans l'éducation plutôt qu'à couper les têtes. Aujourd'hui, on ne coupe plus les têtes, on chasse le délinquant. Vous êtes un homme de pouvoir M. RIESTER. Alors, au lieu d'investir dans les caméras, investissez dans l'éducation, dans la morale à ces choses qui feront qu'il y aura peut être moins de petits délits de délinquance.

M. RIESTER : Très bien. Mais l'un n'empêche pas l'autre M. THIERRY. Juste quand même Victor Hugo, cela fait quand même quelques années qu'il est décédé. Je pense que la situation a un peu évolué dans notre pays. D'autre part, ce qu'il dit sur la nécessité d'éducation et de prévention, c'est ce qu'on fait avec le CLSPD. Cela ne vous a pas échappé M. THIERRY. Il y a des groupes de travail sur la prévention de la délinquance, pour trouver des solutions au chômage des jeunes, tout ce qui peut concourir à la délinquance. Il n'empêche que d'avoir des outils qui permettent de limiter la délinquance et d'améliorer le taux d'élucidation des délits, ça va dans le sens, à notre avis, de l'histoire et on va continuer à la fois d'investir dans la prévention mais aussi dans des dispositifs qui permettent d'améliorer à court terme la sécurité de nos concitoyens. On n'est pas d'accord...

M. THIERRY : Investissez dans le personnel Monsieur.

M. RIESTER : C'est ce qu'on a fait M. THIERRY puisque nous avons renforcé les équipes de la Police Municipale depuis 3 ans. On a doublé les effectifs de la police municipale, c'est bien pour avoir davantage de présence pour la sécurité de nos concitoyens. Mais pourquoi se priver d'un outil qui est efficace parce qu'on ne pourra pas mettre à l'angle de chaque rue, un policier municipal matin, midi et soir, nuit et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

jour, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365 jours. Les caméras le font et quand il y a un problème, parce qu'il y en a. Malheureusement, trop. Ça, on se bat et on a des résultats, mais, il y en a encore trop. Le jour où ça se passe on peut regarder quelle plaque d'immatriculation, qui a fait ça, comment ça s'est passé et c'est plus facile de trouver celles et ceux qui ont commis les faits et, c'est très important, ça dissuade aussi les délinquants en puissance à se livrer aussi à des méfaits parce que justement, il y a des caméras et donc ça sécurise la vie de nos concitoyens au quotidien.

C'est notre choix. C'est une volonté politique forte et on va continuer dans l'avenir à aller dans ce sens là que ça vous plaise ou pas.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection
- Demande une subvention au taux le plus élevé pour les études préalables et l'installation du dispositif
- autorise le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 voix contre (Mmes RABEY, SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

15 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PRESENTÉE PAR 3 F RESIDENCE URBAINE DE FRANCE pour L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS RUE JEAN MOULIN ET L'ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS RUE YVETTE TROISPOUX A COULOMMIERS

M. AUBRY : Dans le cadre des travaux de construction de 53 logements rue Jean Moulin et de l'opération d'acquisition de 11 logements, rue Yvette Troispoux à Coulommiers la Résidence Urbaine de France (Bailleur social) a présenté une demande de garantie d'emprunt à la commune pour des emprunts d'un montant de 6 429 000€ respectivement de 5 025 000€ pour la construction des 53 logements rue Jean Moulin et 1 404 000 € pour l'acquisition de 11 logements rue Yvette Troispoux.

Compte tenu du volume d'emprunt, il a été décidé d'accorder la garantie communale à hauteur de 20%.

M. THIERRY : Bien sûr, nous sommes favorables à la réalisation de logements sociaux puisque la demande de toute façon existe. Nous préférerions qu'une partie de ces logements sociaux ait été portée par l'Office municipal de l'Habitat. Nous pensons que géographiquement, ce n'est pas le meilleur choix que d'aller renforcer les logements sociaux sur le quartier de Vaux parce qu'on sait très bien que le quartier de Vaux a déjà largement son compte de logements sociaux. Donc on pense nous qu'il aurait été mieux d'installer des logements sociaux dans d'autres quartiers. Et puis moi je voulais vous poser quand même quelques questions. Combien de logements sociaux seront réservés pour la commune ? De quel type de logements sociaux s'agit-il ? Est-ce

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

que ce sera du PLAI, du PLUS, du PLS comme la Cour Saint Marc et puis donnez-nous la typologie de logement. Est-ce que ce sera des logements qui pourront satisfaire les grandes familles, ou plutôt des petits logements ? Dans la note de présentation, je trouve qu'il aurait été bien de nous indiquer ces choses là.

M. RIESTER : D'abord vous notez que nous continuons raisonnablement d'investir et de laisser investir dans le logement social. Que nous investissons dans tous les quartiers de Coulommiers y compris en centre ville, vous avez parlé de l'immeuble Patras. Nous voulons que ça se fasse raisonnablement parce que Coulommiers a déjà presque 40 % de logement social. Je pense qu'il faut être raisonnable. Mais en même temps renouveler le parc avec l'arrivée de nouveaux bâtiments et peut être la suppression d'immeubles un peu plus anciens. Ça va totalement dans le sens d'un renouvellement du parc, pertinent. D'autre part, c'est classique, dans toutes les villes de France les communes garantissent les emprunts sur tout ou partie des emprunts contractés. Là effectivement, comme ce n'est pas l'Office public de l'Habitat de Coulommiers, on est sur un montant très raisonnable et très petit par rapport à l'investissement total ce n'est que 20 % de garantie et concernant la répartition c'est la répartition classique de logements à la fois dans les dispositifs de logements sociaux, à la fois dans les types de logements, T1, T2, T3, T4, T5 et c'est aussi une répartition classique entre les contingents ville, contingents Préfecture. C'est la loi qui s'applique et nous nous contentons d'appliquer la Loi.

M. THIERRY : Vous n'avez pas répondu à ma question : Combien de logements seront réservés à la commune ?

M. RIESTER : C'est 20 % pour la ville. C'est ça Marie-Jo ? Il n'y a rien de nouveaux c'est comme les autres opérations sur Coulommiers.

M. THIERRY : La question était précise.

M. RIESTER : La réponse est précise c'est la même chose que partout dans Coulommiers et partout en France. C'est la loi qui dit ça.

M. THIERRY : 20 % alors. C'est 20 % de logements qui sont réservés à la ville.

M. RIESTER : Allez plus loin dans votre question.

M. THIERRY : Combien de logements sociaux dans ce groupe sera réservé à la commune ?

M. RIESTER : Mais comment ça à la commune ?

M. THIERRY : Dans les attributions. Il y a quand même des attributions qui sont réservées pour la commune ?

M. RIESTER : Ce n'est pas la commune. Ce ne sont pas des attributions de la ville. Ce n'est pas des personnes qui vont être des employés municipaux.

M. THIERRY : Moi, ça m'intéresse de savoir dans ces logements, combien de Columériens pourront postuler pour avoir ces logements.

M. RIESTER : Tous.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. THIERRY : Vous en êtes sûr ?

M. RIESTER : Tous.

M. THIERRY : Merci, Monsieur le Maire.

M. THEVENOT : Moi j'avais une observation et plusieurs questions. D'abord j'observe que la durée des prêts qui font l'objet d'une garantie est très longue (35 ans jusqu'à 50 ans) c'est extrêmement long et que par ailleurs les taux consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au promoteur sont plutôt favorables puisque indexés sur le livret A, donc c'est plutôt des taux en dessous du marché.

De ce fait, je me pose la question : quel est l'intérêt pour la ville ? Je ne le perçoit pas bien. J'aurais compris ça dans le cadre d'une opération de l'Office d'HLM, mais là dans le cadre d'un bailleur social je ne vois pas l'intérêt pour la ville, l'intérêt direct.

L'intérêt pour le promoteur, je comprends qu'il aura une subvention du fait de la garantie de la ville de Coulommiers.

Plus techniquement, on nous parle de garantie autonome à première demande ou de caution ce n'est pas du tout la même chose en termes de risques et en termes de conséquences pour le compte de Coulommiers.

On nous propose de renoncer au bénéfice de discussion, c'est-à-dire qu'on nous demande de renoncer à un recours préalable contre le bailleur en cas d'impayé et de rembourser sur simple lettre du prêteur. C'est assez rare comme dispositif. En général on se garde un droit de recours contre la personne que l'on garantie.

Enfin, non pas enfin, il y a encore deux questions.

Une rémunération de la part de 3 F est-elle possible ? et si oui, l'a-t-on prévue ?
En général quand on octroie la garantie à quelqu'un on peut lui demander de rétrocéder une part de l'avantage qu'il en tire.

Enfin, quel est l'impact de cette garantie sur les comptes de la ville ?
Garantir des emprunts à 50 ans c'est au-delà du périmètre de nos emprunts. En général, on emprunte à 20 ans et ça aura inévitablement un impact sur les comptes de la ville et donc possiblement sur le coût de refinancement de la ville.

Au final beaucoup de questions et je ne vois pas beaucoup l'intérêt pour nous.

M. RIESTER : D'accord. Alors, je vais essayer d'avoir beaucoup de réponses.

L'intérêt pour la ville c'est quand même d'offrir des logements à tous les Columériennes et les Columériens qui en demandent. Aujourd'hui on a 200 familles qui attendent des logements sur Coulommiers. Elles ne sont pas toutes de Coulommiers, mais elles sont quand même 200. Une des réponses c'est d'offrir des logements et notamment des logements à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ça c'est un point important. Je pense que l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers n'a pas vocation à « truster » tous les nouveaux bâtiments en matière de logement social. C'est bien qu'il y ait une mixité de bailleurs sociaux sur Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

En ce qui concerne les taux, c'est des taux privilégiés parce que c'est du logement social. La C D E C prête à des taux intéressants parce que c'est du logement social. Ensuite techniquement, on pourra vous donner plus précisément les réponses sur les remboursements première demande, caution. Ça j'avoue que je n'ai pas creusé les choses. Ce sont des garanties types qui sont prises par de nombreuses collectivités, pour faciliter l'arrivée de logement social sur leur commune c'est du classique. C'est la CDEC, c'est un gros bailleur social 3 F, il n'y a pas de souci à vous faire à ce sujet là et c'est sur 20 % du montant de l'investissement. D'habitude, c'est des garanties qui sont plus larges, en tous cas qui sont mobilisées sur un montant un pourcentage plus important. D'autre part, il y a besoin de la garantie de la ville, d'une collectivité pour bénéficier d'un certain nombre de subventions c'est pour ça que le bailleur nous a demandé cette garantie. Pour eux c'était vraiment compliqué de monter le financement de cette opération sans ces subventions et s'il n'y avait pas eu notre garantie, il n'y aurait pas eu l'opération. Cette opération est intéressante pour les Columériens qui cherchent à se loger.

Concernant les comptes de la ville, c'est du hors bilan. Cela ne fait pas partie des encours de la dette. D'ailleurs, cela peut être intéressant lors d'une prochaine commission des finances, de travailler sur cette question des garanties qui sont concédées par la ville sur les différents emprunts qui ont déjà été contractés par des bailleurs sociaux, de voir les risques, les engagements sur le long terme, discuter et échanger sur cette question. Je pense que c'est important de le faire effectivement.

Mme THOURET : Je me permettrais d'ajouter un petit point sur le financement. Sans convention signée avec la Mairie, le bailleur social ne peut pas prétendre au conventionnement APL. Ce qui sous entendrait que si vous ne venez pas en aide par rapport à cette garantie d'emprunt, les logements sociaux ne pourraient pas bénéficier de l'APL.

M. RIESTER : Voilà, c'est une raison de plus et pas une petite raison pour laquelle c'est nécessaire d'accorder une partie de la garantie d'emprunt.

M. FOURNIER : Autre précision par rapport au taux attractif dont bénéficient les bailleurs sociaux. Clairement, les bailleurs sociaux vont chercher des fonds sur le livret A. Le livret A par définition est réservé au financement du logement social. On voit que dans le cas des huit lignes d'emprunts requis par l'investisseur sont assorties au taux du livret A qui bénéficie d'ailleurs dans certain cas d'un abattement de 20 points de base qui est effectivement très performant, mais il est clair qu'une commune ne peut pas prétendre à de tels financements. Quant à obtenir une rémunération sur cette garantie, c'est purement virtuel puisqu'on n'avance pas d'argent donc comment se faire rémunérer simplement sur une garantie. A partir du moment où on est une collectivité territoriale, ce n'est pas possible puisque les emprunts sont encadrés par le Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il n'est pas prévu d'être rémunéré sur cette garantie.

M. THEVENOT : Sauf erreur de ma part, ce n'est pas une opération qui démarre. C'est une opération qui est en cours et par ailleurs on fait référence à des taux du mois d'août, donc je ne sais pas si les emprunts sont déjà signés ou pas. Ce n'est pas une opération qui démarre. Le promoteur n'a pas eu besoin de notre garantie pour démarrer l'opération, je voulais quand même le dire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Il a commencé l'opération parce qu'il avait l'engagement oral de la ville d'avoir la garantie sur les emprunts. Quand une collectivité s'engage même oralement elle s'y tient. Dans le cadre des bonnes relations qu'on a avec les bailleurs sociaux sur la ville.

M. THEVENOT : Nous sommes une assemblée délibérante, c'est quand même nous qui allons décider ce soir, si on donne la garantie ou pas. C'est un peu formel, mais... donc il prend son risque et il l'assume. Par ailleurs en général, une collectivité donne sa garantie à une de ses démembrements, une société d'économie mixte, une société de développement local. Elle peut donner à d'autres mais en général on le donne prioritairement à ses démembrements. La rémunération, je ne sais pas je n'ai pas creusé. Mais si vous dites qu'on ne peut pas se faire rémunérer tant mieux.

M. RIESTER : tant pis, plutôt.

M. THEVENOT : tant pis. Certes c'est du hors bilan. Mais la notation d'une collectivité justement, on regarde le bilan et le hors bilan. Donc qu'on ne vienne pas me dire, ça n'a pas de risque. Ça aura un impact sur le refinancement à terme de la ville de Coulommiers. Donc ça représente un coût.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas compris pourquoi nous renoncions au bénéficiaire de discussion. C'est-à-dire qu'on s'interdit de se retourner contre le bailleur si celui-ci ne respecte pas ses échéances. Il est marqué qu'on répondra à la demande de la Caisse des Dépôts sur simple demande. C'est important. Dans toute garantie vous avez ce choix là. En général le garant se réserve le droit de se retourner vers le l'emprunteur si celui-ci ne règle pas ses échéances. En terme de risque, ce n'est pas du tout la même chose. C'est typiquement la différence entre une caution et une garantie autonome à première demande.

M. RIESTER : ça, il faut qu'on regarde plus précisément.

M. THIERRY : Juste M. le Maire, 3 F est déjà bailleur à Coulommiers. Je pense que c'est un gros bailleur, donc on peut être tranquille. Je précise parce que je crois que vous n'avez pas dit que 3 F était déjà bailleur à Coulommiers.

M. RIESTER : Si je l'ai dit. J'ai dit qu'on travaillait ensemble. Vous n'avez pas écouté M. THIERRY. Ça vous arrive. La preuve au sujet de la réponse que vous avez formulée au sujet de la Maison pluridisciplinaire de santé. Ça vous avait échappé.

Bon alors, une fois qu'on a eu ces éclaircissements et cette nécessité de travailler en commission sur la question des garanties sur tous les emprunts, notamment pour voir quels sont les risques potentiels demain par rapport à nos endettements futurs. Je pense que ça mérite d'être creusé effectivement.

M. FOURNIER : Le taux actuel n'est plus 1,75 % mais 2 %. Il a été revalorisé dans la même proportion que le livret A.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-autorise le Maire à accorder la garantie communale à hauteur de 20% à la Résidence Urbaine de France pour les travaux de construction de 53 logements rue Jean Moulin et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

l'opération d'acquisition de 11 logements, rue Yvette Troispoux à Coulommiers, dans les conditions exposées ci-dessus.

- autorise le maire à signer la convention de garantie.

Fait et délibéré, par 31 voix pour 1 voix contre (M. THEVENOT)

M. THIERRY : M. le Maire j'avais commencé mon intervention par dire que nous allions voter pour. Vous n'écoutez pas toujours M. le Maire.

M. RIESTER : Inaudible ... le vote je préférerais qu'il n'y ait pas de changement sur les discussions qu'il y a eu. Attendez, si.. Moi je veux bien c'est important. Si à chaque fois, vous posez des questions de toute façon vous n'en avez rien à faire de mes réponses et que ça ne modifie en rien votre vote quoiqu'il arrive, ça sert à rien que vous me posiez des questions. Autant qu'on fasse les votes. Vous êtes pour, vous êtes contre. Je pense qu'il y a eu un débat. M. THEVENOT s'est exprimé, M. FOURNIER s'est exprimé, Mme THOURET s'est exprimée. Je me suis exprimé. Il y a eu un débat. Vous auriez pu modifier votre vote. Donc, si vous êtes toujours sûr de votre vote au départ et puis que derrière ça ne sert à rien qu'on débattre.

16 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2011

M. FOURNIER : Les subventions ont été abordées dans le cadre des commissions thématiques. Je rappelle que lesdites subventions, dès lors qu'elles dépassent un montant de 23 000 € par an, font l'objet d'une convention précisant les moyens et les objectifs, établie entre la commune et l'association bénéficiaire de la subvention. Je pense que puisque toutes ces subventions ont été abordées dans le cadre des commissions, je vous propose de raisonner de façon thématique.

M. FOURNIER énumère les montants totaux des subventions par thème (voir tableau ci-près)

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2011
ENSEIGNEMENT	
FEDERATION LOCALE PARENTS D'ELEVES FCPE	500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	500,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT VAUX VILLAGE	2 177,70
ASSOCIATION DE GESTION MAT P.KERGOMARD	2 049,60
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT.JEAN LA FONTAINE	2 536,38
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM CH. DE GAULLE	3 303,15
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM LOUIS ROBERT	3 268,38
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM JEHAN DE BRIE	4 114,45
TOTAL	18 949,66

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

ASSOCIATION SPORTIVE G. CORMIER	200,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 000,00
LES LYCEENS DE GEORGES CORMIER	-
CORMIER SANS FRONTIERE	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE Jules FERRY	400,00
Jeune théâtre d'ici et d'ailleurs	400,00
Lycée Jules Ferry - Traits d'union	250,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	500,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	500,00
TOTAL	4 150,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	23 099,66

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2011
SPORTS	
Coulommiers Brie Athlétisme	12 274,71
Coulommiers Brie Basket	36 497,87
La Boule Lyonnaise Columérienne	2 514,48
Coulommiers Savate - Boxe Française	9 558,48
Canoe Kayak de Coulommiers	2 636,98
Cercle Cycliste de Coulommiers	14 162,67
Coulommiers Escrime "L'Esquive"	8 270,92
Coulommiers Brie Football	13 063,59
Coulommiers Gym	9 220,52
Coulommiers hand	7 937,36
Judo Club de Coulommiers	12 296,56
Karaté Shukokai Coulommiers	5 254,56
Club de lutte de Coulommiers	3 198,08
La Pétanque Columérienne	3 409,59
Olympique Columérien	22 986,57
Tennis Club de Coulommiers	7 514,93
Coulommiers Tennis de table	4 967,80
Coulommiers Volley Ball	6 514,47
Coulommiers Sport Canin	1 000,00
Coulo Rando	1 100,00
Yoga pour tous	450,00
Institut Taekwondo 77	1 500,00
Handi sport	500,00
Raid Briard	0,00
Antoine Poulain	1 000,00
TOTAL Sport	187 830,14
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté2011
ACTION CULTURELLE	
ATAGRIF	3 500,00
ASSOCIATION PHILATELIQUE	1 500,00
ASSOCIATION ARTISTIQUE LE VALENTIN (salle d'expo Capucins)	700,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	1 000,00
THEIL VILLAGE	950,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	2 800,00
ENSEMBLE VOCAL COULOMMIERS "CAPELLA"	900,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	2 200,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	950,00
TEMPO ORCHESTRA	450,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DEPARTEMENTALE DE MEAUX	400,00
ORCHESTRE D'HARMONIE DE COULOMMIERS	4 000,00
SOCIETE "LES TREMPEURS DU FIL"	600,00
CONFRERIE DES CÔTEAUX BRIARDS	650,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	20 600,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

AIDE AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	350,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	250,00
COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS	300,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
LEGION D'HONNEUR	235,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	250,00
SOUVENIR FRANCAIS	700,00
FNACA	550,00
TOTAL Associations Diverses	2 935,00
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	6 000,00
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITÉ bilan 2010 demandé par courrier	5 000,00
ASSOCIATION FAMILIALE COULOMMIERS ET SA RÉGION	1 677,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	600,00
AVIMEJ	7 000,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE (FNATH)	230,00
ASDATH	350,00
VIE LIBRE	600,00
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	21 457,00
ACTIONS ECONOMIQUES	
Association Jeunes Pompiers de Seine et Marne	1 500,00
AGIR A,B,C,D,	1 200,00
TOTAL	2 700,00
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	55 000,00
TOTAL	55 000,00
ANIMATION COMMERCE	
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	15 800,00
MAISON DE L'ÉLEVAGE (foire aux bestiaux)	7 100,00
sous total	22 900,00
TOTAL GENERAL	336 521,80

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Attribue les subventions au titre de l'année 2011 selon la répartition jointe en annexe.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

17 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011- ACVL

M. FOURNIER : Je précise que Mme MOTOT en qualité de Présidente de cette association ne participe pas au vote.

Bien entendu, la subvention étant supérieure à 23 000 € une convention sera établie entre la commune et l'association.

La subvention qui est proposée porte sur un montant de 304 350 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Mme MOTOT Présidente de l'ACVL, ne participe pas au vote.

- Attribue au titre de l'année 2011 une subvention de 304.350 euros à l'ACVL ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

18 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011- MISSION LOCALE- CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES ET COMITE DU JUMELAGE

M. FOURNIER : Cette fois-ci c'est M. RIESTER qui ne participe pas au vote en tant que Président de ces trois associations.

Là aussi, chaque fois que nécessaire une convention sera établie, c'est-à-dire une avec le CCAS et l'autre avec la Mission Locale.

M. FOURNIER indique les montants proposés :

C.C.A.S.	204 000
MISSION LOCALE	30 490
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	8 000
TOTAL	242 490

M. FOURNIER : Un total d'intervention avec 242 490 € avec une mention particulière à destination du CCAS qui, pour avoir particulièrement bien géré le budget 2010, cette année nous demande un montant inférieur à ce qu'il avait demandé l'année dernière. Il avait demandé l'année dernière 221 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. RIESTER en qualité de Président de ces associations, ne participe pas au vote.

Attribue les subventions au titre de l'année 2011 selon la répartition ci-après :

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2011
C.C.A.S.	204 000,00
MISSION LOCALE	30 490,00
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	8 000,00
TOTAL	242 490,00

autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

Fait et délibéré, par 27 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

19 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011- USMC

M. FOURNIER : Cette fois-ci, c'est M. Patrick ASHFORD, de retour parmi nous qui ne participera pas au vote, puisqu'il est Président de l'USMC.

La répartition est la suivante :

U.S.M.C.	3 000,00
CENTRE MÉDICO-SPORTIF	9 800,00
CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 900,00
TOTAL Sport	32 700,00

M. THIERRY : J'attendais la question 19 puisque c'est la dernière sur ces sujets de ...

M. RIESTER : Non ce n'est pas la dernière mais ce n'est pas grave. Mme CANALE essaie de vous souffler mais vous n'avez pas entendu. Mais ce n'est pas grave. Allez-y.

M. THIERRY : tout simplement, je voudrais vous demander, comme ça a été fait lors du dernier conseil de pouvoir avoir la copie de la convention d'objectif de toutes ces associations qui touchent des subventions de plus de 23 000 euros.

M. FOURNIER : Il me semble qu'on vous a adressé, comme vous l'avez demandé, celle relative à l'UCIE.

M. THIERRY : Oui. Je demande simplement à avoir les autres pour en prendre connaissance.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

M. ASHFORD Président de l'USCMC ne participe pas au vote ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- Attribue au titre de l'année 2011 une subvention à l'USMC selon la répartition indiquée ci-après.
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2011
SPORTS	
U.S.M.C.	3 000,00
CENTRE MÉDICO-SPORTIF	9 800,00
CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 900,00
TOTAL Sport	32 700,00

Fait et délibéré, par 27 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

M. DAUNA quitte la séance (pouvoir à M. François FEINDEL)

20 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011- ASSOCIATION SOLIDARITE CANTON

M. FOURNIER : Cette fois-ci c'est M. LEGEAY qui ne participe pas au vote.

Le montant de la subvention proposé s'élève à 1 500 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

M. LEGEAY, Président de l'association, ne participe pas au vote

Attribue au titre de l'année 2011 la somme de 1500 euros à l'association SOLIDARITE CANTON.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

21 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES

Mme GOULLET : Comme suite au décès de M. Denis CAILLEAU, sans domicile fixe, qui ne dispose pas de revenus suffisants, il y a lieu de prendre en charge les frais d'obsèques pour un montant de 1 735,34 €

M. THIERRY : Ce n'est pas une question Monsieur le Maire. Ce sujet vient pour la deuxième fois depuis le début de la mandature. On n'avait pas eu ce sujet dans la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

précédente mandature. Je pense que c'est la preuve qu'il y a une pauvreté aussi à Coulommiers et on commence à s'en apercevoir avec ce type de délibération.

Bien sûr nous allons voter pour.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE la prise en charges des frais d'obsèques de M. Denis CAILLEAU, décédé le 4 décembre 2010 à Coulommiers pour un montant de 1 735, 34 euros pour les PF CANARD

Fait et délibéré, à l'unanimité,

22 - RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR DEUX VEHICULES

M. FOURNIER : Vous le savez, la responsabilité civile de la commune incombe sur le budget ville directement dès lors que le montant du sinistre est inférieur au montant accordé par la Compagnie d'assurances puisque nous avons une franchise à hauteur de 850 € Dans les deux cas qui nous intéressent c'est le cas puisqu'il y a une petite erreur sur le montant global du premier sinistre, il s'agit de 846.93 € et non 856.93 € et un deuxième cas pour 459.80 €

Voilà c'est la règle du jeu. Nous sommes assurés aux risques de responsabilité civile, mais nous sommes en deçà de la marge de la franchise.

Mme CANALE : Juste une petite précision. Ça fait plusieurs fois qu'on voit des personnes demander une indemnisation de la Mairie concernant des nids de poule. Je me demande quel dégâts cela ... c'est les amortisseurs ...

M. FOURNIER : C'est un sinistre. En l'occurrence, je crois qu'il y a eu un dégât au moment où la personne était mandatée par la ville pour intervenir au moment du marché de Noël.

Mme CANALE : Non, non c'est la deuxième.

M. FOURNIER : C'est de la responsabilité civile. Si vous cassez une jante ou vous endommagez un pneu sur un nid de poule, alors que nous sommes en charge de la voirie ...

M. RIESTER : Un nid de poule c'est un trou dans la chaussée.

M. FOURNIER : C'est un recours que certains exercent. Chacun voit la démocratie où elle est, fait contre mauvaise fortune bon cœur, ou se retourne contre la ville. Dans le cas présent, les gens veulent se faire indemniser.

Mme CANALE : J'y ai un peu pensé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- décide de procéder aux remboursements des dégradations, comme indiqué sur le tableau ci-après :

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire du remboursement
Le 12/12/2010	Madame Richardy Laurence	Lors de la dernière journée du Marché de Noel, le véhicule de Mme Richardy est retrouvé dégradé	846,93 euros	Garage de la Brie 83 rue Maillot 77120 Coulommiers
Le 13/01/2011	Monsieur Parent Yann	Nids de Poule	459,80 euros	Monsieur Parent Yann

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré, à l'unanimité.

23 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET VILLE 2010

M. FOURNIER : Il s'agit de faire la reprise anticipée des résultats du budget ville 2010 avant que de devoir voter le budget primitif, il nous est permis par l'instruction M14 de faire la reprise anticipée des résultats, qui permet d'ailleurs d'affecter l'excédent de fonctionnement, ce qui est très intéressant. Bien entendu au moment du vote du CA, au cas où on constaterait une différence, on réajusterait les montants en question. Pour ce qui est du budget ville nous vous proposons d'enregistrer les résultats, selon le calcul de résultats prévisionnels estimés, soit :

Dépenses de fonctionnement 2010	16 350 288,84
Recettes de fonctionnement 2010	17 788 565,61
Excédent de fonctionnement ANNEE 2010	1 438 276,77
Dépenses d'investissement 2010	5 980 495,31
Recettes d'investissement 2010	7 292 363,96
Excédent d'investissement ANNEE 2010	1 311 868,65
Déficit antérieur reporté (D001)	-2 094 550,95

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Déficit d'investissement cumulé	-782 682,30
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement engagées en 2010	2 220 830,93
Restes à réaliser sur recettes d'investissement engagées en 2010	2 532 030,88
Besoin de financement de la section d'investissement	471 482,35

M. THEVENOT : Juste une remarque de forme, la dernière page de la délibération et c'est valable pour les deux autres qui suivent, dans le deuxième tableau, dans la partie décision c'est marqué 2009 au lieu de 2010. Il ne faudrait pas qu'on annule le budget ce serait bien embêtant.

M. RIESTER : Merci M. THEVENOT. Nous prenons note de votre remarque et on modifie tout de suite la délibération en conséquence.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget ville de l'exercice 2010 suivants :

Exédent de la section de fonctionnement 2010	1 438 276,77 €
Excédent de la section d'investissement 2010	1 311 868,65 €
Déficit d'investissement cumulé	782 682,30 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	471 482,35 €

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010, soit 1 438 276,77 euros au compte 1068 du budget primitif 2011.

- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2010 feront l'objet d'une régularisation.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

24 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2010

M. FOURNIER : Même dispositif, mais cette fois-ci relativement au budget eau.

Dépenses de fonctionnement 2010	75 940,07
Recettes de fonctionnement 2010	162 079,24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Excédent de fonctionnement ANNEE 2010	86 139,17
Dépenses d'investissement 2010	256 107,09
Recettes d'investissement 2010	203 892,48
Déficit d'investissement ANNEE 2010	-52 214,61
Déficit antérieur reporté (D001)	-24 800,65
Déficit d'investissement cumulé	-77 015,26
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement engagées en 2010	215 186,71
Restes à réaliser sur recettes d'investissement engagées en 2010	242 947,66
Besoin de financement de la section d'investissement	49 254,31

Les résultats de l'exercice précédent doivent être constatés après le vote du compte administratif et repris dans le budget supplémentaire. L'instruction M49 et l'article L 2311-5 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent toutefois de reporter au budget les résultats de l'exercice antérieur de manière anticipée et de régulariser les éventuelles différences après le vote du compte administratif. Cette reprise anticipée permet de disposer dès le vote du budget primitif d'une vision globale des crédits disponibles sur l'année.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'eau de l'exercice 2010 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2010	86 139,17 €
Déficit de la section d'investissement 2010	52 214,61 €
Déficit d'investissement cumulé	77 015,26 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	49 254,31 €

- DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2010, soit 86 139,17 euros au compte 1068 du budget primitif 2011.

- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2010 feront l'objet d'une régularisation.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

25 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2010

M. FOURNIER : Même chose relativement au budget annexe assainissement :

Dépenses de fonctionnement 2010	336 205,53
Recettes de fonctionnement 2010	574 707,40
Excédent de fonctionnement ANNEE 2010	238 501,87
Dépenses d'investissement 2010	175 017,70
Recettes d'investissement 2010	400 538,88
Excédent d'investissement ANNEE 2010	225 521,18
Excédent antérieur reporté (R001)	2 370 923,61
Excédent d'investissement cumulé	2 596 444,79
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement engagées en 2010	826 799,32
Restes à réaliser sur recettes d'investissement engagées en 2010	947 831,99
Excédent global de la section d'investissement	2 717 477,46

M. FOURNIER : Vous voyez à travers ces fiches de résultats qu'il était nécessaire de réajuster les surtaxes eau, ce qu'on a fait l'année dernière. Pour autant, il faut savoir que cette année, nous allons devoir investir dans le cadre du Plan Directeur Assainissement 2 169 000 € de travaux. Donc l'excédent global de la section d'investissement va nous permettre largement de financer les travaux sur l'assainissement cette année. C'est vraiment une bonne gestion.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2010 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2010	238 501,87 €
Excédent de la section d'investissement 2010	225 521,18 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 596 444,79 €

- DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2010, soit 238 501,87 euros au compte 1068 du budget primitif 2011.

- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2010 feront l'objet d'une régularisation.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

26 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2011, DES DIVERSES ANNEXES ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT.

M. RIESTER : J'en profite pendant que M. FOURNIER se met en place, pour le féliciter ainsi que Valérie RAMBEAU, Directrice Générale des Services et à travers elle tous les services de la ville qui ont participé à l'élaboration du budget 2011 ; remercier M. FOURNIER et à travers lui tous les élus, adjoints, conseillers municipaux délégués, conseillers municipaux qui ont travaillé dans les commissions qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Un budget qui une nouvelle fois, nous votons tôt dans l'année ce qui permettra comme en 2010, d'avoir une exécution budgétaire la plus proche possible de ce que nous avons prévu au moment du budget. Avec, évidemment ça sera expliqué tout à l'heure rapidement par M. FOURNIER, un contexte particulier puisque vous savez qu'il y a une réforme de la fiscalité locale des entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle qui est remplacée par un impôt sur les entreprises mais qui tient davantage compte de la compétitivité internationale, de la concurrence internationale et qui pénalise moins l'investissement et donc moins nos industries. Cette réorganisation de la fiscalité locale nous oblige à être très prudents dans les chiffres puisque nous n'avons pas encore toutes les simulations de calculs de l'Etat pour la trésorerie et les impôts pour tout ce qui est simulations fiscales. Nous aurons la nécessité dans le courant de l'année d'avoir une décision modificative qui prenne en compte la réalité de ce que nous toucherons exactement en plus en moins dans ce budget 2011. Je crois que c'est très important de pouvoir voter très tôt dans l'année.

Je profite aussi de cette petite introduction pour dire qu'évidemment, nous sommes dans une période où l'argent public doit être particulièrement bien géré. Nous devons être attentifs à ce qu'il y ait le moins possible d'évolution des dépenses de fonctionnement qui handicaperait notre capacité à investir. Vous savez que notre capacité à épargner, à dépenser moins que ce que nous recevons comme recettes en fonctionnement qui nous permet de pouvoir investir dans l'avenir sans trop utiliser l'endettement. En même temps, nous avons fait le choix et ça fait maintenant deux ans, à la fois pour contribuer au plan de relance, mais aussi pour engager très tôt les investissements dont les Columériens ont besoin dans différents secteurs. De mobiliser quand même de l'emprunt pour lancer les travaux, pour tenir les engagements qui ont été pris pendant la campagne municipale et pour répondre aux besoins des Columériens en matière d'investissement.

Contribuer au plan de relance, répondre rapidement aux besoins des Columériens, bien gérer l'argent public avec évidemment une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui doit tenir compte de cette situation au niveau national et international de la rareté de l'argent public.

C'est dans cet état d'esprit là que les équipes ont travaillé pour proposer un budget 2011 aujourd'hui qui peut être plus que les autres années devra être amendé à la marge

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

pour préciser notamment les recettes qui seront effectivement les recettes de 2011 à intégrer dans le budget.

Voilà Merci encore à M. FOURNIER. Merci à toutes les équipes et je laisse à M. FOURNIER le soin de présenter le travail de toutes les équipes de Coulommiers.

M. FOURNIER : Merci M. le Maire. Budget primitif 2011. Je crois que le contexte vous l'avez donné.

M. FOURNIER procède à une présentation en vidéo projection.

VILLE DE COULOMMIERS RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2011

LES MASSES BUDGETAIRES

Le présent rapport a pour but de présenter dans ses grandes lignes le projet de budget 2011, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les masses budgétaires, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement y seront successivement développées. Le budget est voté par chapitre avec reprise anticipée des résultats antérieurs.

Le budget primitif 2011 est arrêté à la somme de 29 298 920,85 euros contre 29 961 193,87 euros en 2010, et reste donc relativement stable en continuant l'effort d'investissement de la commune destiné à permettre la réalisation des opérations programmées sur la durée du mandat et à soutenir l'économie.

Le budget 2011 a été élaboré avec prudence. Volontairement les recettes de fonctionnement ont été reconduites compte tenu du fait que les recettes issues des nouvelles taxes sur les entreprises sont très difficilement évaluables à ce stade. Il sera procédé à des ajustements en décision modificative. Ils permettront ainsi d'augmenter l'autofinancement et réduire le niveau d'emprunt.

Les dépenses réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 8 020 547,62 euros et 16 700 630,48 euros, représentant une augmentation de 7 % en investissement et de 1,8 % en fonctionnement par rapport au BP 2010.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Les recettes réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 7 198 550,45 euros et 17 994 110 euros, représentant une diminution de 14 % en investissement et de 1,6 % en fonctionnement par rapport au BP 2010.

Ces baisses sont compensées :

- en fonctionnement, par une augmentation des recettes d'ordre à hauteur de 41% grâce à la reprise des provisions constituées
- en investissement, par une très forte baisse du déficit d'investissement cumulé (782 682 € contre 2 043 752 € au BP 2010).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 1 311 868,65 euros** pour l'année 2011, qui vient diminuer le déficit des années antérieures, soit 2 094 550,95 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 782 682,30 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 1 438 276,77 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2010, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, couvre intégralement le déficit d'investissement cumulé et permet de dégager près de 656 000 euros pour le financement des investissements 2011.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées. Les restes à réaliser de l'exercice 2010 s'élèvent à 2 220 830,93 euros en dépenses et 2 532 030,8 euros en recettes.

Sont reportées en dépenses les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 2 750,80 euros : licence de gestion de la billetterie pour l'office du Tourisme.

Les subventions d'équipement versées (204) pour 82 026,19 euros : solde des subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les immobilisations corporelles (21) pour 72 865,79 euros :

- Création d'un jardin du souvenir au cimetière
- Aménagements paysagers de la Sente de l'Aître
- Réalisation d'un terrain de pétanque
- Mission coordination SSI à la Sucrierie
- Extension du réseau public d'électricité
- Acquisition d'une lame de déneigement et modification de la saleuse
- Acquisition de lithographies de Pierre BRUN et d'un tableau d'Eric JEUNHOMME
- Remplacement d'une borne murale pour les écoles
- Mobilier pour la salle des mariages, les écoles, la restauration scolaire et le service urbanisme

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- Matériel divers : destructeur de documents pour la DRH, armoire portes anti-feu pour le service état civil, matériel de plateaux scéniques pour la Sucrerie, table à repasser pour Longchaumois et défibrillateurs.

Les immobilisations en cours (23) pour 2 062 822,77 euros :

- Missions de coordination SPS et de contrôle technique sur divers travaux
- Fin de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Hôtel de Ville
- Solde des travaux d'aménagement du parking de l'Aître
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le regroupement des services techniques
- Etude pour l'aménagement de liaisons douces entre le centre ville et le quartier des Templiers
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection
- Maîtrise d'œuvre pour l'éclairage de l'Eglise et de l'Hôtel de Ville
- Maîtrise d'œuvre et travaux de construction de la Maison des sports
- Travaux de réfection de la rue des Ouches et de la Thibaude
- Travaux d'aménagement du carrefour Le Valentin et du quai de l'Hôtel de Ville
- Travaux d'aménagement de la gare routière

Les opérations pour compte de tiers (45) pour 365,38 euros : Solde de la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

La cession (024) de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 €HT

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 642 030,88 euros.

Les subventions de l'Etat :

- Travaux d'accessibilité du Point d'Accès aux Droits
- FISAC pour l'aménagement du parking de l'Aître
- DGE 2010 pour les travaux réalisés dans les écoles

Une subvention de la Région :

- Acquisition de photographies pour le musée

Les subventions du Département :

- Fond ECOLE 2010
- Aménagement de la voie des Longs Sillons

Une subvention du STIF :

- Aménagement de la Gare routière aux abords du collège H. REMY

Les dépenses inscrites en restes à réaliser sont donc intégralement couvertes par les recettes inscrites en restes à réaliser.

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont successivement abordées dans le présent rapport.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles augmenteront de 1,8% par rapport au budget primitif 2010 et représenteront une dépense égale à 1 176 euros par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées sous cinq chapitres (aucune atténuation de produits n'étant prévue).

OPERATIONS REELLES				
	2009	2010	2011	Evolution
Charges à caractère général	4 363 601	4 723 133	4 562 150	-3,4%
Charges de personnel	8 875 969	9 366 740	9 583 061	2,3%
Autres charges de gestion courante	1 945 816	2 096 725	2 215 899	5,7%
Atténuation de produits	0	0	0	
Total dépenses de gestion	15 185 385	16 186 598	16 361 110	1,1%
Charges financières	303 000	190 000	310 000	63,2%
Charges exceptionnelles	34 950	34 917	29 520	-15,5%
Total des dépenses réelles	15 523 335	16 411 515	16 700 630	1,8%

Les charges à caractère général (011) comprennent l'ensemble des achats, des prestations de services et des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Sont également imputés sur ces charges à caractère général, les impôts payés par la commune (taxes foncières, redevance audiovisuelle...).

Ces dépenses s'élèvent à 4 562 150 euros en 2011, soit une baisse de 3,4 % par rapport au budget 2010. Cette baisse reflète un effort généralisé de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel et frais assimilés (012) correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Elles atteindront 9 583 061 euros, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au BP 2010 qui correspond aux avancements de carrière ordinaires et à une refonte du statut de la catégorie B pour la filière technique.

Les autres charges de gestion courante (65) comprennent les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes et les subventions accordées au secteur associatif, dont la liste figure dans les annexes budgétaires.

Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités des élus, les participations obligatoires (service d'incendie, indemnités de logement des instituteurs) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Elles augmenteront de 5,7 % en 2011 pour atteindre 2 215 899 euros. Cette hausse est uniquement due à l'imputation sur ce chapitre, du reversement à la Communauté de communes de la Brie des Templiers des aides de la CAF perçues pour le fonctionnement des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement). En excluant cette dépense particulière, les autres charges de gestion courante diminuent en réalité de 1% par rapport au BP 2010.

Les charges financières (66) enregistrent une hausse prévisible de 63,2 % en raison de :

- La conclusion de trois nouveaux emprunts à taux fixe (2,1% et 3,53%) pour un montant total de 2 850 000 € en 2010. Ces trois emprunts généreront 91 420 € d'intérêts en 2011.
- La remontée estimée des taux d'intérêts.
- Les frais liés à la perte de change sur l'emprunt suisse.

Les charges exceptionnelles (67) correspondent aux secours et dots, aux titres de recettes annulés, aux intérêts moratoires sur factures et marchés et aux indemnisations en cas de sinistre non pris en charge par l'assurance. Elles sont évaluées à un peu plus de 29 000 € pour l'année 2011.

Au total 16 700 630 euros de dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2011.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre constituent des écritures comptables sans impact financier réel, mais qui permettent de générer des recettes propres d'investissement.

Ces dépenses d'ordre représentent un montant global de 1 433 855 euros et comprennent les postes suivants :

OPERATIONS D'ORDRE				
	2009	2010	2011	Evolution
Virement à la section d'investissement	1 500 000	1 303 000	775 960	-40,4%
Dotation aux amortissements	558 775	666 485	657 895	-1,3%
Total dépenses d'ordre	2 058 775	1 969 485	1 433 855	-27,2%

La dotation aux amortissements constitue un autofinancement obligatoire, tandis que le virement à la section d'investissement est facultatif.

Une baisse de 27% de l'autofinancement global de la commune est prévue en raison de l'estimation prudente des recettes de fonctionnement (pas de visibilité sur les ressources fiscales) et de l'augmentation des dépenses réelles.

20 % des dépenses d'équipement de l'année 2011 (hors restes à réaliser) seront financées par l'autofinancement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Les recettes réelles de fonctionnement diminueront de 1,6 % par rapport au budget primitif 2010 et représenteront 1 267 euros par habitant. Elles peuvent être regroupées sous sept chapitres.

OPERATIONS REELLES				
	2009	2010	2011	Evolution
Produits des services	1 136 810	1 026 720	1 030 560	0,4%
Impôts et taxes	9 299 150	9 915 100	10 366 000	4,5%
Dotations et subventions	6 425 745	6 769 600	5 762 385	-14,9%
Autres produits de gestion courante	220 185	222 650	226 635	1,8%
Atténuation de charges	135 000	295 000	547 000	85,4%
Total recettes de gestion	17 216 890	18 229 070	17 932 580	-1,6%
Produits financiers	4 600	530	530	0,0%
Produits exceptionnels (hors cessions)	230 050	52 100	61 000	17,1%
Total des recettes réelles	17 451 540	18 281 700	17 994 110	-1,6%

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)

Ces recettes sont perçues en contrepartie de services rendus comme la restauration scolaire, les centres de loisirs, les droits d'entrée à la bibliothèque, etc...

Entrent également dans ces recettes, les produits de l'occupation du domaine public de la ville (droits de voirie, redevances d'occupation du domaine public) et de son domaine privé (locations).

Ces produits sont estimés à un peu plus de 1,03 millions euros, et devraient rester stables par rapport à 2010.

Les impôts et taxes (73)

Les recettes perçues à ce titre sont estimées à 10 366 000 euros, soit une hausse de 4,5 % par rapport au BP 2010, et comprennent:

1/ Les impôts directs locaux constitués des trois taxes historiques sur les ménages et des nouvelles taxes sur les entreprises : CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Le produit des taxes résulte des bases d'imposition et des taux. Il est estimé à 9 320 000 euros en 2011 contre 9 200 000 euros en 2010, soit une augmentation de 1,3 % par rapport aux prévisions budgétaires 2010 et une stabilité par rapport aux recettes effectivement perçues.

Les recettes issues des nouvelles taxes sur les entreprises étant en effet très difficilement évaluables à ce stade, il a été décidé dans le cadre des orientations budgétaires de rester par prudence sur un niveau de recette constant.

Il faut toutefois noter que la TASCOM perçue sera déduite de la dotation forfaitaire, ce qui engendre une baisse de ressources de fait. Toutefois la dotation de compensation de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

la réforme de la taxe professionnelle (DCTP), ainsi que le fonds national de garantie des recettes individuelles (FNGIR), doivent permettre de compenser toute perte de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (voir ci-après).

Les taux d'imposition resteront identiques aux années précédentes, soit :

- 19,13 % pour la taxe d'habitation,
- 21,49 % pour le foncier bâti,
- 48,66 % pour le foncier non bâti,
- 12,78 % pour la cotisation foncière des entreprises.

2/ Le FNGIR estimé à 333 000 € selon les prévisions du ministère de l'économie réalisées au mois de juillet 2010.

2/ Les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine public.

3/ La taxe sur l'électricité (taxe prélevée sur la fourniture d'électricité aux particuliers qui revient à la commune).

4/ La taxe additionnelle sur les droits de mutation ou de publicité foncière.

Les dotations et participations (74)

Ces ressources sont constituées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement et des dotations issues de la solidarité des villes. A ces dotations viennent s'ajouter diverses subventions et participations versées par l'Etat, la Région, le Département et divers organismes. Elles sont estimées à 5 362 785 euros, soit une diminution de près de 15% par rapport au BP 2010 (8% par rapport aux dotations effectivement perçues) et comprennent les recettes suivantes :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité urbaine
- La dotation nationale de péréquation
- La dotation de solidarité des villes en Ile de France.

Ces quatre dotations principales sont complétées par la dotation générale de décentralisation, la dotation de recensement et la dotation pour les titres sécurisés. Viennent s'ajouter à ces recettes, les allocations compensatrices, dont la nouvelle DCTP, et les participations et subventions de fonctionnement de l'Etat, de la Région, du Département.

La diminution de cette source de recettes provient essentiellement :

- De la baisse de la dotation forfaitaire, à hauteur de la TASCOM, soit 531 000 € selon les prévisions du centre des Impôts.
- De la réduction des allocations compensatrices et notamment de la disparition des allocations compensatrices de la taxe professionnelle.
- Du maintien des dotations de l'Etat.

Les autres produits de gestion courante (75), correspondent aux revenus des immeubles pour 226 635 euros et seront stables par rapport aux recettes perçues à ce titre en 2010.

Les produits financiers (76), sont en 2011 uniquement constitués des coupons du legs Troquet pour 530 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Les produits exceptionnels (77) comprennent essentiellement les remboursements de sinistres, les avoirs, les pénalités de retard sur les marchés publics et les régularisations faites sur le marché de chauffage en fin de période de chauffe. Cette source de recettes est estimée à 61 000 euros, soit une augmentation de 17,1% par rapport à 2010, essentiellement due aux pénalités de retard dues par une entreprise sur le marché d'aménagement du parking de l'Aître (20 000 €).

Les atténuations de charges (013) (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunération du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont estimées à 547 000 € et sont en très forte hausse par rapport au BP 2010 (85,4%) puisqu'elles comprendront tous les remboursements par la Communauté de communes de la Brie des Templiers des charges de personnel et de fonctionnement générés par les ALSH, suite au transfert de cette compétence.

Au total 17 994 110 euros de recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget primitif 2011.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Aux recettes réelles de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes d'ordre (contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement) pour 140 375 euros qui proviennent :

- des travaux d'investissement en régie pour 73 000 euros, qui constituent une écriture comptable permettant d'imputer en investissement les achats de fournitures destinées à la réalisation de travaux d'investissement par le personnel communal afin de pouvoir récupérer la TVA
- des reprises sur provisions pour 66 130 euros. La nouvelle trésorière a en effet préconisé, contrairement à la précédente, d'arrêter de constituer des provisions pour pertes sur créances irrécouvrables, la commune ne présentant pas de risque particulier à ce titre.
- de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 1245 euros (écriture comptable de reprise des subventions transférables pour diminuer l'amortissement des biens ayant fait l'objet d'une subvention).

OPERATIONS D'ORDRE				
	2009	2010	2011	Evolution
Travaux en régie	75 000	75 000	73 000	-2,7%
Reprise sur provisions	55 000	23 080	66 130	186,5%
Transfert subventions amortissables	570	1 220	1 245	2,0%
Total recettes d'ordre	130 570	99 300	140 375	41,4%

L'INVESTISSEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Comme en fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement seront successivement abordées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement devraient augmenter de 7,4% et traduisent donc l'effort d'investissement continu de la municipalité.

OPERATIONS REELLES				
	2009	2010	2011	Evolution
Remboursement en capital	745 000	750 000	895 960	19,5%
Dépenses d'équipement	6 993 845	6 685 370	7 124 582	6,6%
Subventions d'équipement versées	30 000	30 000	0	-100,0%
Opération pour compte de tiers	1 154 000	0	5	
Total	8 922 845	7 465 370	8 020 547	7,4%

Les travaux (23)

Il s'agit principalement des travaux d'investissement dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Leur montant s'élève à plus de 4,7 millions en 2011. Le détail des travaux prévus sur l'année est joint en annexe.

Les travaux nécessitant une réalisation pluriannuelle feront l'objet d'autorisations de programmes soumises à l'approbation du Conseil Municipal dès que les études de programmation seront suffisamment avancées.

Les acquisitions (21)

Ce poste comprend les acquisitions de terrains, d'équipements, de matériels et de mobiliers, ainsi que les travaux courts qui sont désormais immobilisés immédiatement, à la demande de la nouvelle trésorière. Ces dépenses s'élèveront à 2 340 000 euros en 2011, leur détail est joint en annexe.

Les immobilisations incorporelles (20)

Elles comprennent l'acquisition de logiciels et licences informatiques, les études de définition et pré-programmation du SCOT, pour un montant total de 56 010 €. Le détail des dépenses prévues à ce titre est joint en annexe.

Les subventions d'équipement versées (204)

Aucune subvention d'équipement n'est prévue en 2011 puisque l'OPAH est terminée et que les subventions restant à verser ont été inscrites en restes à réaliser.

Ces différentes rubriques constituent l'effort d'équipement de la ville qui s'élèvera pour 2011 à 7 124 582 euros, soit une hausse de 6,6 % par rapport aux prévisions budgétaires 2010.

Doit y être ajouté *le remboursement de la dette (16)* qui correspond à l'amortissement du capital des emprunts contractés et s'élèvera en 2011 à 895 960 euros, soit une hausse de 19,5% générée par les trois derniers emprunts conclus en 2010.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

L'ensemble de ces rubriques constitue les dépenses réelles d'investissement pour un montant prévu de 8 020 547 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit 140 375 euros au total.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèveront pour 2011 à 8 160 922 euros sans les restes à réaliser et à 10 381 753 euros avec les restes à réaliser.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Les dépenses réelles d'investissement dont le détail est présenté en annexe comportent les crédits de paiement suivants conformément aux autorisations de programme précédemment votées :

- Solde des crédits de paiements pour l'opération Accessibilité de l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite : 567,62 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement peuvent être regroupées sous cinq rubriques:

OPERATIONS REELLES				
	2009	2010	2011	Evolution
Dotations	1 220 000	608 000	620 000	2,0%
Affectation de l'excédent de fonct.	1 699 663	2 085 745	1 438 276	-31,0%
Subventions	482 023	795 720	811 830	2,0%
Emprunts	2 234 716	2 366 288	2 276 103	-3,8%
Produits de cessions	1 600 000	2 500 000	2 052 340	-17,9%
Opération pour compte de tiers	1 154 000	0	0	
Total	8 390 402	8 355 753	7 198 549	-13,8%

Les dotations, fonds divers et réserves (10) constitués par :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) pour 500 000 euros. Le montant du FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA (15,482 %) sur les travaux d'investissement réalisés l'année précédente et qui y sont éligibles.
- La taxe locale d'équipement pour 120 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2010 capitalisé pour 1 438 276 euros.

Les produits des cessions (024) d'immobilisations sont estimés à un peu plus de 2 millions d'euros et correspondent aux ventes de terrains envisagés sur la ZAC suite à l'aménagement de la voie des Longs Sillons.

Les subventions (13)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Au stade du budget primitif sont prévues :

- Une subvention de l'Etat (Fonds de prévention contre la délinquance) pour la mise en place de dispositifs de vidéo-protection (238 000 €)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux qui remplace la DGE (40 000 €)
- Une subvention du Conseil Général, dans le cadre du contrat CLAIR pour la construction de la maison des associations sportives (133 150 €)
- Une subvention du Conseil Régional pour la création de la gare routière aux abords du collège Hyppolite Rémy (332 500 €)
- Une subvention du Conseil Général au titre du fonds ECOLE (16 770 €)
- Une subvention du Conseil Général, dans le cadre du contrat CLAIR, pour l'acquisition de matériel informatique SIG qui sera reversée à la Ville par la Communauté de communes de la Brie des Templiers (1 410 €).

Soit un total de 757 830 euros.

Sont ajoutées à cette rubrique les amendes de police pour 44 000 euros et les participations pour voirie et réseaux instituées, fin 2010, pour 10 000 euros.

L'emprunt (16) est fixé à 2 276 103 euros.

L'ensemble de ces rubriques constitue les recettes réelles d'investissement pour un montant de 7 198 149 euros en 2011.

Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit :

- Autofinancement obligatoire (amortissements) : 657 895 euros.
- Autofinancement facultatif : 775 960 euros.

Au total, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2011 à **8 632 404 euros** sans les restes à réaliser et à **11 164 435 euros** avec les restes à réaliser.

LA DETTE et LES EMPRUNTS

LA DETTE

L'encours de la dette sur le budget général s'élevait à 11,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2011, contre 10,3 millions l'année précédente, soit 843 euros par habitant.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

EVOLUTION DE LA DETTE (EN EUROS)

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU AU BP	EMPRUNT REALISE
2007	9 829 774	964 221	652 208	312 013	2 751 579	1 378 982
2008	10 362 232	1 050 547	703 010	347 537	1 568 283	0
2009	9 676 030	917 625	749 187	168 438	2 234 716	1 440 000 *
2010	10 385 082	864 353	757 416	151 162	2 366 288	2 850 000
2011	11 971 891	1 084 942	858 390	226 552	2 276 103	

L'emprunt mobilisé en 2009 comprend :

- Un prêt de 940 000€ destiné à financer les restes à réaliser 2008 et inscrit lui-même en restes à réaliser 2008
- Un prêt de 500 000€ destiné à financer les investissements 2009

LES EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de **2 276 000 euros** soit **160 euros par habitant** et permettra de couvrir **32 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)** de la ville.

M. RIESTER : Bravo M. FOURNIER pour votre présentation claire et synthétique à la fois, technique sur certains points sensibles, donc bravo. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : C'est plus une remarque qu'une question. Il y aurait tellement de questions qu'on y passerait la nuit. J'ai quand même relevé qu'on avait une baisse du budget primitif de 2,26 % ; que vous êtes très prudent vis-à-vis de la nouvelle taxe sur les entreprises. Je pense que vous avez raison d'être prudent parce que les réformes nous inquiètent aussi beaucoup.

Quant au taux des taxes, je me suis livré à un petit exercice et elles sont inchangées depuis 2001. Ce sont des valeurs qu'on doit à Coulommiers absolument mémoriser : 19,13 % - 21,49 % - 48,66 % et 12,78 %. Ces taxes depuis 2001, ça ne bouge pas. C'est constant. Quant tout marche bien, quand l'économie est florissante. On a ces taxes. Quand il y a une crise, on a ces taxes. On pourrait même les graver dans le marbre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Ensuite je me suis livré aussi à remonter à la dette depuis 2001. En 2001, nous avons une dette de presque 18 millions, nous descendons jusqu'en 2008 et à partir de 2008, la dette augmente pour être aux alentours de 12 millions. Je me dis qu'est-ce qui c'est passé. On a un point d'inflexion en 2008. Je m'aperçois qu'en 2008, M. RIESTER devient Maire de Coulommiers. Donc, je fais très vite le rapport et je me dis que M. RIESTER est en train d'endetter la commune.

Voilà mes quelques remarques.

M. RIESTER : D'abord, nous on n'est pas inquiets sur la réforme de la taxe professionnelle. Pas du tout. Simplement, on n'a pas précisément les montants qui seront à inscrire dans le budget. Parce qu'évidemment quand il y a une réorganisation de toute cette fiscalité, on n'a pas encore les simulations des impôts. On va les avoir et ça ne nous inquiète pas. Simplement, il y a un principe de prudence qui est un principe légal qu'on doit respecter, nous dans les collectivités donc que nous appliquons précisément sur un cas comme la réforme de la fiscalité locale des entreprises. Ça ne nous inquiète pas parce qu'on est, enfin moi, je suis totalement en phase avec cette décision de favoriser la compétitivité des entreprises avec ce type de réforme sans poser un problème en termes de finances publiques puisqu'il y a un fonds de compensation, un fonds de garantie des recettes de la ville. Simplement, il y a une ventilation qui est revue en fonction des différentes taxes. Donc, c'est pour ça que cette ventilation n'étant pas finie, nous devons attendre les résultats définitifs. Ça c'est le premier point.

Deuxième point : Merci de signaler qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2001. Il y a très peu, voire quasiment pas de collectivités dans notre pays qui ont fait de la bonne gestion de l'argent public une priorité et qui depuis 2001, n'ont absolument pas augmenté les impôts. Parce que s'il n'y a pas eu modification des taux, c'est qu'il n'y a pas eu augmentation des impôts et ça, je vous remercie de le pointer du doigt, de le faire remarquer. C'est assez exceptionnel et c'est le fruit d'un travail double, à la fois de maîtrise des dépenses et à la fois aussi en terme de dynamique des bases. Parce que si on ne modifie pas le taux pour avoir une augmentation des recettes, il faut jouer sur les bases. Et les bases c'est quoi ? C'est notamment les entreprises qu'on a su attirer, voire développer sur Coulommiers. On a eu le cas Brodard qui est un cas particulier malheureusement, sur lequel on continue de travailler pour essayer non seulement de donner la possibilité à celles et ceux qui ont été concernés par les licenciements de retrouver un travail rapidement mais aussi de voir s'installer très rapidement des entreprises dans les locaux. Mais globalement, on a eu, on vous a fait passer M. THIERRY, suite à vos demandes réitérées je l'avoue, l'évolution de l'emploi à Coulommiers grâce au nombre d'entreprises créées et vous avez vu qu'il y a une forte augmentation des emplois disponibles sur Coulommiers, grâce à cette politique économique et qui a permis de générer un certain nombre des bases fiscales qui nous a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition et on va continuer de le faire parce que c'est un de nos engagements de campagne. Parce que justement quand il y a des difficultés et notamment quand il y a une crise internationale, pas question d'augmenter les impôts pour les Columériens.

Concernant l'endettement, je vous remercie de signaler qu'entre 2001 et aujourd'hui, il y a une baisse de l'endettement de la ville. J'y ai modestement contribué en tant qu'adjoint aux finances pendant 7 ans et d'autre part, on a toujours revendiqué, je l'ai dit en introduction et je continue de le faire, qu'à partir du moment où il y avait une crise financière, économique et sociale, il était de notre devoir, nous collectivités de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

soutenir l'activité en investissant plutôt en début du mandat que vers la fin du mandat. Donc c'est logique qu'on recourt à davantage d'emprunts en début de mandat qu'en fin de mandat et c'est aussi logique pour financer non seulement les investissements à court terme, mais aussi rembourser les emprunts qu'on veille à bien gérer les dépenses de fonctionnement en regardant de près des dépenses et c'est ce qu'ont fait au quotidien les services, les élus pour maîtriser l'évolution de nos dépenses publiques de fonctionnement.

Tout ça est d'une logique qui a déjà été évoquée et qui nous paraît être une logique intéressante pour les Columériens. Pas d'augmentation d'impôts, faire attention à l'évolution des dépenses de fonctionnement, baisser l'encours de l'endettement globalement sur plusieurs années. On est passé de 18 millions en 2001 à 12 millions aujourd'hui. Mais en même temps sur le mandat actuel d'investir d'abord au début de mandat pour tenir les engagements qui ont été pris devant les Columériens et ensuite de concourir à la reprise, soutenir l'activité, via de l'investissement public. Tout cela est très logique. C'est ce qu'on avait déjà dit à multiples reprises.

M. THIERRY : Vous parlez vraiment comme un patron, il n'y a pas de doute. Vous défendez l'entreprise. On voit que vous y croyez fermement, c'est très bien.

M. RIESTER : Sortez de la lutte des classes M. THIERRY. Les entreprises emploient des personnes.

M. THIERRY : Vous parlez de cette taxe qui est inchangée. Elle s'applique aussi aux Columériens et les Columériens voient très bien que la commune depuis 2001 a quand même perdu quelques compétences. Des compétences qui sont passées à un autre niveau. Donc, il serait logique que leurs impôts pour la commune baissent et vous les maintenez.

M. RIESTER : Oui, parce qu'il y a eu des services complémentaires et que ces services ont les a toujours assumés.

L'augmentation d'impôt a été très faible depuis 2001 sur la Communauté de Communes de la Brie des Templiers dans le cadre d'un travail intercommunal, avec des services nouveaux en matière de petite enfance. D'ailleurs nous aurons l'occasion d'inaugurer bientôt un nouveau local de services à destination des familles qui s'appelle « La maison des bambins » qui se situe au Quartier des Templiers, près de l'Ecole Jehan de Brie et qui est un accueil multiservices permettant aux familles qui se trouvent au quartier des Templiers de pouvoir bénéficier des services de la petite enfance qui sont aujourd'hui de la compétence de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

Il y a eu des services nouveaux. C'est vrai que ce sont des services qui sont très consommateurs d'argent public et il nous est apparu opportun d'augmenter les impôts légèrement au niveau de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers dans le cadre de ce travail intercommunal.

D'ailleurs, on se réserve totalement la possibilité de le faire dans l'avenir aussi, si jamais on devait transférer des compétences qui sont des compétences très attendues. Comme par exemple, on verra ce qu'on fait, au niveau des accueils de loisirs. Mais ce qui est certain c'est qu'au niveau de la ville de Coulommiers, il n'y a pas d'évolution des impôts. C'était notre engagement pris auprès des Columériens.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. AUBRY : Effectivement des compétences ont été transférées, mais il faut savoir aussi que certaines dotations versées à la ville (DGF etc...) sont diminuées justement quand il y a transfert de compétence.

M. RIESTER : Elles vont vers la Communauté et la communauté, proportionnellement au nombre d'habitants bénéficie de dotations plus importantes pour je dirais un habitant d'une intercommunalité qu'un habitant d'une commune. Le fait de transférer la compétence cela permet aussi d'avoir des dotations plus importantes de l'Etat qui souhaite qu'il y ait un travail de plus en plus intercommunal.

M. FOURNIER : Cela vous a peut être échappé, mais globalement, on a fait un recentrage. C'est-à-dire qu'effectivement on a consacré des fonds à d'autres services. L'offre de post et pré scolaire, l'offre de restauration scolaire a considérablement augmentée, l'offre des transports a considérablement augmentée et globalement les services à la population ont énormément augmentés. Une bibliothèque qui fonctionne, c'est un bel outil qui génère beaucoup de fonctionnement qu'il faut pouvoir financer et le faire à taux constants de taxes, c'est une belle performance.

M. RIESTER : c'est à la fois la non augmentation des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation des bases.

M. THIERRY : M. FOURNIER, ça ne m'a pas échappé. Tout simplement, comme le dit M. le Maire, c'est un choix politique. Nous n'avons pas le même choix politique.

M. RIESTER : Vous voulez augmenter les impôts nous on veut les stabiliser.

M. THIERRY : Pas du tout M. le Maire. Là c'est une interprétation encore une fois que vous faites.

M. RIESTER : Qu'est-ce que vous proposez, vous ?

M. THIERRY : M. le Maire, j'aurais souhaité que lorsqu'il n'y avait pas la crise économique, que vous puissiez jouer sur les taux par exemple de certaines taxes. Vous ne le faites pas.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- ADOPTE le budget principal 2011 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de vingt neuf millions deux cent quatre vingt dix huit mille neuf cent vingt euros et quatre vingt cinq centimes (29 298 920,85 euros), dont onze millions cent soixante quatre mille quatre cent trente cinq euros et quatre vingt cinq centimes (11 164 435,85 euros) en investissement et dix huit millions cent trente quatre mille quatre cent quatre vingt cinq euros (18 134 485 euros) en fonctionnement.

- DECIDE que les taux communaux des taxes locales restent stables par rapport à 2010 à savoir :

- 19,13 % pour la taxe d'habitation
- 21,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 48,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12,78 % pour la cotisation foncière des entreprises.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- VOTE les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.
- ADOPTE l'ensemble des annexes jointes.
- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget principal, pour un montant total de 2 276 103,68 euros auprès de tout organisme.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY , SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche)

LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de budgets spécifiques distincts de celui de la commune. Ces budgets sont autonomes et doivent s'autofinancer. A cet effet la commune encaisse une taxe sur l'eau et une taxe sur l'assainissement dont elle fixe elle-même le montant.

Ces budgets relèvent de la nomenclature M49 (alors que celui de la commune relève de la M14) qui prend en compte la spécificité de ces services industriels et commerciaux notamment sur le régime de la TVA.

Ces services sont affermés auprès d'un prestataire de service (VEOLIA EAU) qui a en charge l'entretien et le fonctionnement des réseaux, la commune conservant les investissements.

27 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2011.

L'EAU

Le budget annexe 2011 du service de l'eau de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 1 110 841,97 euros dont 851 191,97 euros en investissement et 259 650 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- **La section d'investissement présente un déficit de 52 214,61 euros** pour l'année 2010, auquel doit être ajouté le déficit des années antérieures, soit 24 800,65 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 77 015,26 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 86 139,17 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement, qui constitue la part d'autofinancement du service de l'eau, permet donc de couvrir le déficit d'investissement.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2010 s'élèvent à 215 186,71 euros en dépenses et 242 947,66 euros en recettes. Les dépenses sont ainsi entièrement couvertes par les recettes.

Ils viennent s'ajouter aux prévisions de l'exercice 2011 et concernent les investissements suivants :

En dépenses :

- Etude pour la protection des ouvrages de captage et étude de dépollution de la nappe alluviale.
- Branchements eau potable de la Maison des sports, rue Léon Lahitte et avenue de Rebais.
- Travaux d'adduction d'eau potable rue des Ouches et de la Thibaude
- Ecritures de récupération de TVA.

En recettes :

- Subvention du Conseil général pour l'étude de protection des ouvrages de captage.
- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 29 550 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 1 200 euros.
- Les charges exceptionnelles (intérêts moratoires) pour 500 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 400 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 158 000 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- Le produit de la redevance sur l'eau pour 220 000 euros. Cette recette est en forte augmentation grâce à la modification du montant de la surtaxe votée en décembre 2010.
- Les redevances perçues en contrepartie de l'occupation du château d'eau et du réservoir d'eau par les sociétés de téléphonie, pour 36 800 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2850 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Les travaux sur les réseaux d'adduction en eau potable pour 422 340 euros. Ces travaux concernent la rue Léon Lahitte, la rue du Docteur Lorimy, la Cour Saint Marc, l'avenue des Lorinettes et la rue Abel Prouharam.
- Des travaux d'étanchéité sur les bassins de stockage d'eau potable du quartier des Templiers pour 125 000 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 8 800 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2850 euros.

Vient enfin s'ajouter aux dépenses d'investissement **le déficit d'investissement cumulé pour 77 015,26 euros.**

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 pour 86 139,17 euros.
- Un emprunt de 293 705,14 euros qui permettra de financer 53 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 400 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 158 000 euros.

Ces deux recettes d'ordre constituent l'autofinancement global du service de l'eau et permettront de financer 42% des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

EVOLUTION DE LA DETTE DU SERVICE DE L'EAU

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU
-------	--	---------	---------	----------	------------------

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

2007	96 489	23 973	19 802	4 171	0
2008	76 687	23 752	20 161	3 591	0
2009	56 526	23 523	20 537	2 716	266 584
2010	35 988	9 956	8 355	1 601	652 861
2011	27 634	9 956	8 769	1 187	293 705

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- ADOPTE le budget du service de l'eau 2011 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de un million cent dix mille huit cent quarante et un euros et quatre vingt dix sept centimes (1 110 841,97 euros), dont huit cent cinquante et un mille cent quatre vingt onze euros et quatre vingt dix sept centimes (851 191,97 euros) en investissement et deux cent cinquante neuf mille six cent cinquante euros (259 650 euros) en fonctionnement.

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget du service de l'eau, pour un montant total de 293 705,14 euros auprès de tout organisme.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY , SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

28 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2011.

L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe 2011 du service de l'assainissement de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 4 576 058,65 euros dont 4 148 818,65 euros en investissement et 427 240 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 225 521,18 euros** pour l'année 2010, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 2 370 923,61 euros. **L'excédent cumulé s'élève donc à 2 596 444,79 euros** et est repris à la section d'investissement en recettes, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 238 501,87 euros** pour l'année 2010. Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin d'assurer une partie du financement des investissements 2011.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2010 s'élèvent à 826 799,32 euros en dépenses et 947 831,99 euros en recettes. Les dépenses sont ainsi entièrement couvertes par les recettes. Ils viennent s'ajouter aux prévisions de l'exercice 2011 et concernent les investissements suivants :

En dépenses :

- Curage des réseaux d'eaux usées, rue Léon Lahitte et rue Intérieure.
- Travaux sur le réseau d'eaux usées rue de la Thibaude et rue des Ouches.
- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux prévus au schéma directeur d'assainissement.
- Ecritures de récupération de TVA.

En recettes :

- Solde de la subvention du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation des réseaux du Cours Gambetta.
- Solde de la subvention du Conseil Général pour la création d'un réseau d'eaux usées sur la voie des Longs Sillons.
- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 54 400 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) qui s'élèveront à environ 3 800 euros.
- Les charges exceptionnelles (annulation de titres et intérêts moratoires) pour 3 000 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 138 655 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 227 385 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 335 000 euros.
- La taxe de raccordement pour 5 000 euros.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 57 000 euros.
- Le reversement par le fermier d'une quote-part de la redevance sur matière de curage perçue dans le cadre des conventions spéciales de déversement pour 3 500 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 26 740 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- La première partie des travaux d'eaux usées, prévus par le schéma directeur d'assainissement, pour un montant total de 1 847 000 euros. Ces travaux concernent les secteurs suivants : avenue des Lorinettes, rue Abel Prouharam, rue Carnot, jardins familiaux.
- Les études topographiques et la mission SPS nécessaires à la réalisation de ces travaux pour un montant total de 15 110 euros.
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Léon Lahitte pour 72 000 euros.
- Les travaux de démolition et de réaménagement du site de l'ancienne station d'épuration pour 600 000 euros, ainsi que la maîtrise d'œuvre associée pour 50 000 euros.
- Des provisions pour études, acquisitions d'équipement et travaux pour un peu plus de 681 000 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 29 600 euros.

L'intégralité des dépenses d'équipement sera financée par les ressources propres du service de l'assainissement.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 26 740 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 pour 238 501,87 euros.

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 138 655 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 227 385 euros.

Ces deux recettes d'ordre constituent l'autofinancement global du service de l'assainissement et permettront de financer 42% des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

Vient enfin s'ajouter aux recettes d'investissement **l'excédent d'investissement cumulé pour 2 596 444,79 euros.**

EVOLUTION DE LA DETTE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU
2007	254 670	55 552	44 547	11 005	0
2008	210 123	55 275	45 870	9 405	0
2009	164 253	54 510	47 257	7 253	0
2010	116 995	33 235	28 202	5 033	0
2011	88 793	33 235	29 504	3 731	0

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Je tiens à dire que nous avons investi pour une nouvelle station d'épuration. Je tiens à remercier une nouvelle fois le travail de Jean-Pierre AUBRY qui a mené ça vraiment avec beaucoup de compétences et les résultats sont à la hauteur de nos espoirs. Nous avons travaillé en parfaite harmonie avec la ville de Mouroux. Il est donc très important maintenant d'améliorer notre réseau d'assainissement dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Ça nécessite des investissements colossaux comme vous avez pu le constater. On commencera évidemment par les réseaux collecteurs, les artères en matière d'assainissement pour ensuite finir par les « veines ». On commence par les artères : Rue Abel Prouharam, Avenue des Lorinettes, Rue Carnot qui sont les gros collecteurs, principaux d'assainissement notamment du quartier des Templiers, toute la ville haute et puis qui convergent vers la rue Carnot et la Rue Abel Prouharam. Il est vraiment essentiel de faire ces grosses structures, ça coûte beaucoup d'argent, mais si on veut éviter les déperditions d'eau dans le milieu naturel et qu'il y aient moins d'infiltrations d'eau dans les réseaux, il est essentiel d'améliorer notre réseau d'assainissement. Il faut le faire. On avait anticipé justement sur la surtaxe assainissement pour faire en sorte d'avoir quelques réserves en investissement qui nous permettent de ne pas avoir, dans un premier temps, à emprunter pour réaliser tous ces travaux.

Je tiens à dire aussi, quand on voit tous les investissements qui sont prévus cette année, que ce soient en réseaux eaux et assainissement et budget ville, les services vont être très sollicités (M. FRÉMONT) pour réaliser tous ces travaux. Ils ont été remarquables en 2010 et je suis certain qu'ils seront tout aussi remarquables en 2011.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- ADOPTE le budget du service de l'assainissement 2011 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de quatre millions cinq cent soixante seize mille cinquante huit euros et soixante cinq centimes (4 576 058,65 euros), dont quatre millions cent quarante huit mille huit cent dix huit euros et soixante cinq centimes (4 148 818,65 euros) en investissement et quatre cent vingt sept mille deux cent quarante euros (427 240 euros) en fonctionnement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

- DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY , SABATÉ et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

29 - DÉCISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 10-281 en date du 7 décembre 2010 : passation auprès de la Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt d'un montant de 2 300 000 € ayant pour objet le financement des investissements pour 2010, d'une durée de 20 ans au taux de 3.53 %.
- N° 10-283 en date du 8 décembre 2010 : Acceptation d'un montant de 25 € émanant de M. et Madame AUJARD Jacques pour le remboursement de carreaux cassés par leur enfant sur l'un des bâtiments du Parc des Capucins le 12 novembre 2010.
- N° 10-284 en date du 7 décembre 2010 : Nomination d'un nouveau mandataire pour les sous régies d'avances des maisons des loisirs de Vaux et des Templiers.
- N° 10-285 en date du 7 décembre 2010 : Nomination d'un nouveau mandataire pour les sous régies de recettes des maisons des loisirs de Vaux et des Templiers ;
- N° 10-288 en date du 10 décembre 2010 : Acceptation d'un montant de 25 € émanant de M. et Madame BOUDENAH pour le remboursement de carreaux cassés par leur enfant sur l'un des bâtiments du Parc des Capucins le 12 novembre 2010.
- N° 11-06 en date du 20 janvier 2011 : Passation d'une convention avec l'O. P. H. de Coulommiers, pour le prêt à titre gracieux d'un véhicule de type minibus lui appartenant, pour la période du 11 au 28 février 2011, dans le cadre des sorties organisées pour les vacances de Février par le service Jeunesse et Famille.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
28/07/2010	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des	BBJ	Rémunération définitive :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

	sports : fixation de la rémunération définitive		43 834,00 €
30/07/2010	MAPA : Mise en conformité du PAD - Lot n°1 : VRD, maçonnerie, plâtrerie, carrelage - Lot n°2 : Menuiseries - Lot n°3 : Electricité - Lot n°4 : Peinture et finitions - Lot n°5 : Serrurerie - miroiterie	LA MODERNE CORCESSIN CER'ELEC SBRE LEDOUX DESOEUVRES	40 402,78 € 7 775,00 € 3 644,47 € 7 761,48 € 27 143,96 €
03/08/2010	MAPA : Etude pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection	PROTECN@	11 550,00 €HT pour l'étude + 3% du montant de l'installation pour le suivi des travaux
05/08/2010	Avenant n°1 au marché d'étude pour la protection des ouvrages de captage : mesures complémentaires	EAU ET INDUSTRIE	4 700,00 €
31/08/2010	Mission de coordination SPS pour les travaux de mise en conformité du PAD	ARC 77	1 880,00 €
01/09/2010	Contrat d'entretien des ventilations des cuisines	TUE NET	2 400,00 €/an
29/09/2010	Contrat de maintenance du progiciel URBAPRO	OPERIS	4 243,49 €/an
29/09/2010	Avenant n°1 au marché de mise en conformité du PAD – Lot n°1 : travaux supplémentaires	LA MODERNE	3 660,09 €
19/10/2010	Contrat de maintenance d'une borne murale enfance	CIRIL	547,50 €/an
21/10/2010	MAPA : Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable rue des Ouches et de la Thibaude - Lot n°1 : Assainissement et réfection de voirie - Lot n°2 : Adduction d'eau potable	WIAME VRD/SADE WIAME VRD/SADE	550 747,00 € 53 200,00 €
02/11/2010	Avenant n°2 au marché d'étude pour la protection des ouvrages de captage : étude de dépollution	EAU ET INDUSTRIE	11 150,00 €
02/11/2010	Mission de coordination SPS pour les travaux de construction d'une gare routière	SERGE TINGUELY	3 930,00 €
17/11/2010	MAPA : Maitrise d'œuvre pour l'éclairage de bâtiments publics	QUADRA	Rémunération provisoire 7 200 €pour l'Eglise 6 300 €pour l'Hôtel de Ville
25/11/2010	Contrat d'hébergement du portail WEB de la bibliothèque	DECALOG	920,00 €/an
03/12/2010	MAPA : Entretien des terrains de tennis	SUPERSOL	Marché à bons de comm. Min : 5 000€/an Max : 20 000 €/an
13/12/2010	MAPA : Conception, édition et impression des publications municipales - Lot n°1 : Conception et édition - Lo n°2 : Impression	IDEEPOLE REVEIL DE LA MARNE	Marchés à bons de commande avec minimum et maximum sur les quantités commandées
14/12/2010	Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville	OTIS	2 157,00 €/an
14/12/2010	Contrat d'entretien du sanitaire rue Houzeau	NETTOYAGE MELAN	1 680,00 €/an

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

14/12/2010	Contrat de vérification des aires de jeux pour enfants	SPORTEST	1 410,00 €/an
16/12/2010	Contrat de collecte et de traitement des déchets de voirie	BARISIEN	Prix unitaires selon type de déchets traités
21/12/2010	Contrat de location maintenance de portes et fenêtres sécurisées (futur centre administratif)	SITEX	5 020,00 €/an
24/12/2010	MAPA : Fourniture de végétaux - Lot n°1 : Plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes - Lot n°2 : Plantes originales et collection - Lot n°3 : Plantes vivaces et graminés - Lot n°4 : Bulbes d'ornement - Lot n°5 : Plantes de pépinières	DUTHOIT SIMIER CHOMBART VERVER EXPORT ALLAVOINE	Marchés à bons de comm. Min : 2 000 €/an Max : 8 000 €/an Min : 2 000 €/an Max : 8 000 €/an Min : 6 000 €/an Max : 24 000 €/an Min : 1 000 €/an Max : 4 000 €/an Min : 3 000 €/an Max : 12 000 €/an
03/01/2011	MAPA : Entretien des terrains de sport	SOLDRAIN	Marché à bons de comm. Min : 12 000 €/an Max : 45 000 €/an
05/01/2011	MAPA : Construction d'une maison des sports - Lot n°1 : Terrassements – réseaux divers - Lot n°2 : Gros œuvre – maçonnerie - Lot n°3 : Charpente bois et métal - Lot n°4 : Couverture - Lot n°5 : Bardage panneaux bois - Lot n°6 : Métallerie – serrurerie - Lot n°8 : Plomberie - Lot n°9 : Equipements de cuisine et buvette - Lot n°10 : Electricité – chauffage	SMTF 77 CANARD LE BRAS FRERES LE BRAS FRERES CORCESSIN JCD SEVESTE FROID 77 LEBATARD	44 864,00 € 155 776,79 € 54 985,91 € 38 987,21 € 44 116,12 € 99 670,86 € 11 198,97 € 12 450,87 € 51 000,00 €
25/01/2011	Contrat de maintenance des alarmes anti-intrusion	ESPACE ALARME	7 500,00 €/an

Information sur l'attribution des marchés formalisés

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
<i>Sur délibération n° 10/220 du 13 septembre 2010</i>			
30/09/2010	Travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable	Groupement SADE/VEOLIA EAU	Marché à bons de commande sans minimum, ni maximum
<i>Sur délibération n° 10/305 du 13 décembre 2010</i>			
08/12/2010	Marché de taille des arbres - Lot n°1 : Elagage, abattage et essouchements - Lot n°2 : Taille architecturée	BELBEOC'H PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT	Marchés à bons de comm. Min : 10 000 €/an Max : 40 000 €/an Min : 7 500 €/an Max : 30 000 €/an

M. THIERRY : J'ai relevé que vous aviez pris des décisions concernant la maison des sports et vous avez retenu un certain nombre d'entreprises pour les lots. Comme ça

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

concerne la Maison des Sports, je suis un peu surpris parce que le 4 décembre 2010, nous vous avons adressé un recours gracieux vous demandant l'annulation du permis de construire d'un bâtiment équipement public dans le Parc des Capucins. Vous avez d'ailleurs accusé réception de notre recours gracieux par lettre recommandée, le 18 janvier 2011. Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2010, dont nous venons ce soir d'adopter le procès verbal, vous vous engagiez à répondre à notre recours. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Nous nous réservons donc légalement le droit de déposer un recours contentieux devant le Tribunal compétent dans le délai légal. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport au sujet et par rapport à vos décisions.

M. RIESTER : Très bien. Merci M. THIERRY.

- QUESTIONS DIVERSES

30 -DEMANDE D'ADHESION AU NOUVEAU DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (DIT NUMERO UNIQUE)

M. LEGEAY : Dans le cadre de la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion un nouveau système d'enregistrement des demandes de logement locatif social (dit « numéro unique ») est mis en place au niveau national.

Depuis, le 1er octobre 2010 la demande de logement s'effectue à l'aide d'un nouveau formulaire.

Le délai de la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes est fixé à la fin du mois de Mars 2011.

L'attribution du numéro unique s'effectue actuellement au niveau départemental. La mise en application de ces nouvelles dispositions permettra à un demandeur de se voir attribuer un numéro unique valable pour toute la région, Ile-de-France. Quelles que soient les communes sollicitées.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement permet d'une part d'avoir accès aux données relatives aux demandes de logement, quel que soit le lieu d'enregistrement et d'autre part de proposer aux administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Ce système d'enregistrement informatisé est très simple d'accès puisqu'il sera effectué directement par internet et sera mis gratuitement à disposition des services enregistreurs.

Ce nouveau service sera proposé au Point d'Accès au Droit (P.A.D), en Mairie (lorsque les services du PAD seront fermés) et à l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) qui est déjà doté d'un système informatisé d'enregistrement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à ce nouveau dispositif d'enregistrement des demandes de logement locatif social et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

d'adhérer au nouveau système d'enregistrement informatique de la demande de logement dont la mise en place entrera en action en Mars 2011 ;

d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG DECES, CANALE du Groupe Socialiste et citoyen de Gauche),

QUESTIONS DIVERSES (SUITE)

M. THIERRY : Je suis toujours assez surpris d'être le seul, enfin pas le seul. Mais nous sommes si peu nombreux à avoir des questions, cela me surprend toujours.

M. RIESTER : Ce sont vos questions qui nous surprennent toujours vous savez
M. THIERRY.

M. THIERRY : Non elles ne sont pas surprenantes. Ecoutez, vous y répondez comme vous pouvez, mais vous apportez des réponses.

J'ai plusieurs questions.

M. RIESTER : Deux par groupe.

M. THIERRY : Alors, j'en ai trois. Si vous voulez faire respecter le règlement intérieur, faites le respecter jusqu'au bout.

M. RIESTER : Posez vos deux questions. On verra pour la troisième ce sera en fonction de mon humeur.

M. THIERRY : Comme vous êtes de bonne humeur ...

M. RIESTER : Je suis souvent de bonne humeur.

M. THIERRY : Vous avez écouté le Président SARKOZY pendant le Conseil donc vous êtes de bonne humeur. Je vous ai vu avec votre « I Pod » J'ai pensé que vous écoutiez le Président.

M. RIESTER : Non. Je regardais quelques dépêches AFP, mais je ne regardais pas le Président.

Déviations de Coulommiers :

M. THIERRY : Le 15 décembre, vous aviez une réunion publique avec Madame la Conseillère Générale à Giremoutiers je crois, qui concernait le ...

M. RIESTER : Maisoncelles.

M. THIERRY : Je ne suis pas tombé loin.la déviation de Coulommiers. J'aurais aimé savoir.. Vous nous aviez invités. Moi, je n'ai pas pu y assister. J'y serais allé bien

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COULOMMIERS

volontiers, mais je n'ai pas pu y assister. Mais, je pense que comme vous nous aviez invités à y participer, je pense qu'il serait intéressant que vous fassiez part au Conseil des réflexions que vous avez pu avoir lors de cette réunion.

M. RIESTER : C'est dommage que vous n'ayez pas été à cette réunion. Il y en aura d'autres. On a fait justement un petit document synthétique avec Mme PICARD. Vous avez sûrement dû l'avoir. Si vous ne l'avez pas je vais vous le faire passer et vous aurez toutes les informations nécessaires.

M. THIERRY : Merci M. le Maire. Vous voyez c'était très court.

Commanderie des Templiers

M. THIERRY : Je sais que vous avez rencontré les Présidents des deux associations et je voudrais savoir si vous avez pu avancer avec eux sur le sujet.

M. RIESTER : On avance oui.

M. THIERRY : C'était une réponse très courte. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Vous voyez que je suis de bonne humeur.

M. THIERRY : Oui, mais c'est peut être parce que vous avez envie de venir trinquer avec moi sur la Place du Marché.

M. RIESTER : Allez-y pour la troisième parce que c'est vous.

Rencontre avec les membres de la Commission extra municipale de la Jeunesse.

M. THIERRY : Nous avons pu voir et revoir sur le site internet de la municipalité la vidéo des membres de la commission extra municipale dont certains sont ici, je les ai reconnus qui présentent leur ville. Je voudrais vous demander M. le Maire, très officiellement, la possibilité pour notre groupe Socialiste et Citoyen de Gauche de rencontrer à la Mairie, en particulier cette commission extra municipale de la Jeunesse.

M. RIESTER : Si vous voulez.

M. THIERRY : Donc il reste simplement à trouver une date.

M. RIESTER : C'est Alexis Montois qui est en charge d'animer cette commission extra municipale. Il n'y a pas de problème pour que le Groupe de l'opposition rencontre la commission. Ce n'est même pas une question. C'est une demande.

Merci à tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 15.